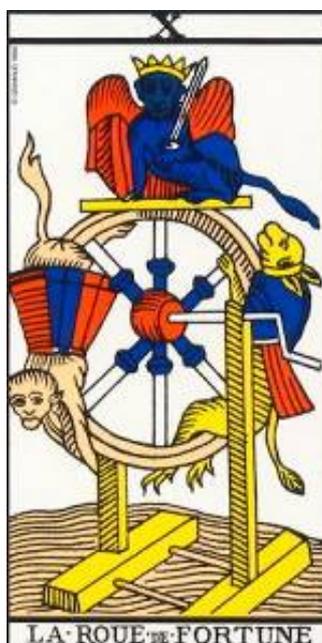


 <p>IHEDN MIDI-PYRENEES</p>	
	Ariège – Aveyron – Haute-Garonne - Gers – Lot
	Hautes-Pyrénées - Tarn - Tarn et Garonne

**RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES AUDITEURS
DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE
REGION DE TOULOUSE – MIDI-PYRENEES**



« *L* le nouveau désordre mondial ? »

Volume 2 : L'Europe et la France dans la nouvelle donne mondiale

Cycle d'études 2011-2012

Rapporteur Général : *Jean-Pierre DUSSAIX*
Groupe de travail du Tarn

Les membres du groupe Tarn cités ci-après ont contribué à la réflexion sur le sujet proposé et à la rédaction du présent rapport :

(par ordre alphabétique)

Georges AIX
Bruno ANSART
Michel BERNADET
Jean-Claude BOULANGER
Bernard CALASTRENG
David MALINVAUD
Jean-Claude DEBART
Jean DECOUARD
Jean-Louis DELJARRY
Jean-Pierre DUSSAIX (Rapporteur)
Pierre ESCANDE (Rapporteur adjoint)
Alain FOURES
Stéphane GILABERT
Jean-Jacques GROS
Pascal ICHES
Frank LE BOT
Jean-François MAZALEYRAT
Daniel MOULIS
Philippe SAINT-JEAN
Jean-Michel VAZZOLER
Michel VIDAL
Pierre-Alain VILLARD (Président)
Alain WHITE

Avec les participations de *Jacques PECHAMAT* et de *Michel TABLEAU*

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
1. L'EUROPE et LA FRANCE dans la nouvelle donne mondiale.....	6
1.1. L'EUROPE EN CRISE.....	6
1.1.1. Les limites et la mutation du modèle :.....	6
1.1.1.1. <i>Les limites du modèle :.....</i>	6
1.1.1.2. <i>Une mutation du modèle davantage qu'un échec :.....</i>	7
1.1.2. Les limites de la diplomatie européenne :.....	7
1.1.2.1. <i>Le retour des États :.....</i>	7
1.1.2.2. <i>L'absence de politique européenne :.....</i>	7
1.1.2.3. <i>Trois tendances diplomatiques :.....</i>	7
1.1.2.4. <i>Les autres limites :.....</i>	8
1.1.2.4.1. <i>La perte d'identité.....</i>	8
1.1.2.4.2. <i>Une défense délaissée :.....</i>	8
1.2. LA FRANCE EN CRISE.....	8
1.2.1. La perte d'influence :.....	8
1.2.1.1. <i>La perte de la centralité européenne :.....</i>	8
1.2.1.2. <i>Une défense en voie de déclassement :.....</i>	9
1.2.1.3. <i>La déconstruction de l'influence culturelle :.....</i>	9
1.2.1.4. <i>Un lobbying peu performant :.....</i>	9
1.2.2. Les limites du modèle :.....	10
1.2.2.1. <i>Les causes multifactorielles d'une désindustrialisation alarmante :.....</i>	10
1.2.2.1.1. <i>Une désindustrialisation subie :.....</i>	10
1.2.2.1.2. <i>Des causes historiques :.....</i>	10
1.2.2.1.3. <i>Les facteurs endogènes :.....</i>	10
1.2.2.1.3.1. <i>Une complexité et un harcèlement textuel bien français :.....</i>	10
1.2.2.1.3.2. <i>L'instabilité juridique :.....</i>	11
1.2.2.1.3.3. <i>Des effets de seuils encore trop pénalisants :.....</i>	11
1.2.2.1.3.4. <i>Un coût du travail très élevé :.....</i>	11
1.2.2.1.3.5. <i>Des investissements insuffisants dans l'innovation :.....</i>	11
1.2.3. Une évolution vers une fracture sociétale :.....	13
1.2.3.1. <i>Des sociétés parallèles prospérant sur une économie grise :.....</i>	13
1.2.3.2. <i>Une immigration constamment sous-évaluée :.....</i>	13
1.2.3.3. <i>Une forte proportion d'origine maghrébine et africaine :.....</i>	13
1.2.3.4. <i>Des modes de vie et des références très différents :.....</i>	13
1.2.3.5. <i>Une intégration souvent refusée :.....</i>	13
1.2.3.6. <i>Le problème particulier de l'Islam :.....</i>	13
1.2.3.7. <i>Le doute s'installe sur notre capacité d'intégration :.....</i>	14
1.2.3.8. <i>Le dilemme :.....</i>	14
2. PROPOSITIONS.....	14
2.1. SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT :.....	14
2.1.1. Se recentrer sur ses fonctions régaliennes :.....	14
2.1.2. Le retour à l'État-stratège :.....	14
2.1.3. Repenser la décentralisation :.....	15
2.1.4. Restaurer le long terme :.....	15
2.1.5. Pour un septennat non renouvelable :.....	15
2.1.6. Pour une « révolution administrative copernicienne » :.....	15

2.1.7. En terminer avec la frénésie de réglementation :.....	15
2.1.8. Redonner l'envie d'entreprendre, d'innover et d'en accepter les risques :.....	16
2.1.9. Proposer un nouveau projet de société :.....	16
2.2. SUR L'INFLUENCE DE LA FRANCE :.....	16
2.2.1. L'autonomie dans l'interdépendance :.....	16
2.2.1.1. Tenir compte de nos intérêts particuliers :.....	16
2.2.1.2. Conceptualiser les domaines de convergence, créer des dynamiques :.....	16
2.2.2. Saisir les opportunités qu'offre la nouvelle doctrine américaine :.....	16
2.2.3. Une stratégie d'influence plutôt que de représentation :.....	17
2.2.4. Une réadaptation de nos moyens à la réalité du monde :.....	17
2.2.5. Adopter un système de transversalité :.....	17
2.2.6. Donner une plus grande audience aux ONG œuvrant dans le monde :.....	17
2.2.7. Refuser le déclassement de notre défense :.....	17
2.3. SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE :.....	18
2.3.1. Regagner de la compétitivité :.....	18
2.3.2. Moins de dépenses, plus de recettes :.....	18
2.3.3. Éviter la généralisation de politiques de rigueur en Europe :.....	18
2.3.4. Limiter le poids des intérêts de la dette :.....	18
2.3.5. Lancer un emprunt national :.....	19
2.3.6. Orienter la réindustrialisation :.....	19
2.3.7. Aider à la relocalisation :.....	19
2.3.8. Mieux exploiter nos performances :.....	19
2.3.9. Préparer les dirigeants de PME à la dimension internationale :.....	19
2.3.10. Ne pas s'obstiner à une seule option dans les filières technologiques :.....	20
2.3.11. Encourager la logique de pôle :.....	20
2.4. SUR L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA RECHERCHE :.....	20
2.4.1. Mieux accueillir les doctorants étrangers :.....	20
2.4.2. Revenir sur la baisse des qualifications :.....	20
2.4.3. Investir davantage dans la recherche :.....	20
2.4.4. Encourager les « pôles d'innovation » en développant le concept de transversalité :.....	20
2.5. SUR LA COHÉSION SOCIÉTALE :.....	21
2.5.1. Restaurer l'autorité de l'État dans les zones de non droit :.....	21
2.5.2. Repenser les critères de naturalisation :.....	21
2.5.3. Revoir l'attribution de la double nationalité :.....	21
2.5.4. Créer un statut intermédiaire de résident permanent :.....	23

CONCLUSION.....

Le « *nouvel ordre mondial* », concept géopolitique de l'après guerre-froide, désignait l'alignement idéologique et politique des gouvernements et organismes mondiaux vers une certaine unipolarité incarnée par les États-Unis. Aussi retiendrons-nous plus volontiers l'expression de « *nouvelle donne mondiale* » même si celle-ci reste imparfaite en raison d'un monde multipolaire en évolution permanente.

Certaines caractéristiques de cette nouvelle donne mondiale impactent de façon déterminante les pays occidentaux, et la France en particulier.

D'abord l'économie est devenue le fondement de la puissance. Or, la mondialisation a affecté davantage les anciennes démocraties qui s'étaient épanouies à l'abri de la concurrence de pays écartés des échanges pour différentes raisons (régime communiste, géographie, sous-développement...). L'Europe a ainsi vécu cinq siècles sur une position de rente objective mais les anciennes situations privilégiées sont à présent définitivement remises en causes. Aujourd'hui chacun tient son rang en fonction de sa puissance réelle et non d'un legs de l'histoire. Aussi assistons-nous au déclin relatif de l'occident et au basculement du centre de gravité économique du monde vers l'Asie engendrant une nouvelle hiérarchie des puissances.

La mondialisation est, d'autre part, menée par des firmes qui sont devenues exclusivement motivées par des objectifs financiers de court terme, ce qui suscite une série d'effets pervers : compression inutile des salaires, prises de risques excessifs, recherche de rentes d'oligopole, déstabilisation des marchés financiers voire de telle ou telle économie nationale. C'est maintenant la rentabilité des opérations financières qui fixe la norme pour les autres activités. Cette tendance à privilégier le rendement immédiat des capitaux se fait au détriment des investissements de long terme considérés comme plus risqués, quitte à délocaliser et à renoncer à créer des emplois sur son marché domestique.

La mondialisation a ensuite accentué la fragmentation de la société entre les catégories qui ont bénéficié des effets de la croissance mondiale et celles qui subissent directement ou indirectement l'impact de la concurrence internationale. Elle a augmenté les écarts de richesse dans un même État. Ce processus constaté actuellement en Europe est nuisible à la cohésion sociale et a provoqué une montée des corporatismes, des mécontentements et du sentiment d'injustice. Une partie grandissante des populations a davantage de crainte en l'avenir. Cette anxiété touche principalement les groupes sociaux les plus fragiles. Pour eux la mondialisation constitue un faisceau de menaces et beaucoup ont du mal à se projeter sur le long terme.

À ce constat s'ajoutent les problèmes dus à la raréfaction des matières premières, au réchauffement climatique et à l'accroissement vertigineux de la démographie et des flux migratoires puisqu'en cinquante ans la population mondiale est passée de 2,5 milliards de personnes à près de 7 milliards aujourd'hui.

Un autre aspect de la nouvelle donne résulte d'Internet et de son développement. L'individu est immédiatement informé de tout ce qui se passe dans le monde. L'information ouverte est relayée par les médias et par les nombreux réseaux sociaux qui peuvent démultiplier sa diffusion y compris sur des faits non avérés ou de fausses allégations.

Internet a favorisé également les échanges d'idées et d'appréciation sur tous les sujets. Ainsi se sont multipliés les blogs et les forums de discussions qui ont facilité la formation d'opinions publiques. L'individu peut maintenant identifier quelques repères lui permettant d'évaluer sa situation personnelle au regard ce qu'il considère comme la normalité. Il peut alors prendre conscience de son éventuel déclassement dans la collectivité. Il tient alors à le faire savoir et peser sur les décisions. Le citoyen prétend donc à être de plus en plus consulté et veut participer directement au débat public. D'où la naissance d'une « *démocratie participative* » qui augmente l'implication des citoyens dans la vie politique et accroît leur rôle dans les prises de décision.

Par ailleurs, se crée une société d'influence avec la multiplication des organismes de pression tels les ONG, les agences de lobbying, les réseaux professionnels, les groupes de réflexion et maintenant les agences de notation.

Enfin nous assistons au renouveau du fait religieux, à l'instrumentalisation des religions tant dans les pays arabes que dans les pays occidentaux. En période de crise, comme celle que nous connaissons depuis quelques années, les idéologies politiques modernes peuvent être perçues comme ayant échoué à tenir leurs promesses de prospérité et de justice sociale.

En revanche, si nos sociétés sont empreintes d'inquiétude et d'un profond pessimisme sur l'évolution des nouveaux déséquilibres créés par la crise financière qui frappe le monde, l'Europe et la France, les lieux de concertation internationaux se développent, résultat de l'essor du multilatéralisme né de la mondialisation et du développement des échanges : ONU, FAO, FMI, BM, OMC, G7, G8, G20, mais également les acteurs non étatiques (ONG, Davos, les altermondialistes...). Petit à petit, certes très lentement, les choses s'organisent et la discussion sur tous les grands thèmes a lieu sans pour autant en être arrivé à un modèle de gouvernance mondiale.

À la lumière de cette toile de fond,

- nous analyserons, dans une première partie, comment se situent la France et l'Europe dans cette nouvelle donne,
- puis, dans une deuxième partie, nous exposerons quelques orientations qu'il conviendrait de prendre pour s'y adapter au mieux.

*
* *

L'EUROPE et LA FRANCE dans la nouvelle donne mondiale.

1.1 - L'EUROPE EN CRISE.

1.0.1. Les limites et la mutation du modèle :

1.0.1.1. Les limites du modèle :

Dans les années 80, 90 et même 2000, on présentait les associations régionales de libre-échange comme « La » solution pour les États en perte de vitesse qui leur permettrait d'exister dans la globalisation. Peut-être a-t-on atteint les limites de l'évolution de ce type de modèle ?

La vision européenne « continentale » visait une plus forte intégration – dont une des manifestations s'est concrétisée par la création de l'Euro – avec l'idée, qu'au-delà d'une simple coopération économique, on pouvait aller beaucoup plus loin sur le plan politique et social. Ce modèle fut présenté comme une chance à saisir, une espérance de prospérité, de protection et de justice. Pour nombre de politologues, l'Europe lançait alors un nouveau modèle de relations internationales se différenciant des écoles classiques anglo-saxonnes chez lesquelles l'État devait conserver un rôle essentiel.

Toutefois, la dernière crise européenne démontre que nous nous situons au milieu d'un gué, l'AELE¹ étant sur une rive, l'État centralisé sur l'autre rive et l'UE au milieu. Aussi est-on en droit de s'interroger sur des modèles tels celui de l'AELE dans lequel les pays se contentent de commercer en bonne intelligence, les États conservant une grande liberté, ou tel le cas de la Confédération des États du Sud aux États-Unis.

¹ Association Européenne de Libre-échange, version anglaise de la CEE

1.0.1.2. Une mutation du modèle davantage qu'un échec :

Dans les anciens programmes de géographie, la strate européenne était la plus importante, celle du local arrivant en dernier. L'Europe devait apporter la solution à tous les problèmes. Les nouveaux programmes nous révèlent une nouvelle lecture : la notion de « *plusieurs Europes* » s'impose. « *l'Europe des États* » n'est même plus exposée. Il s'agit davantage d'une Europe à plusieurs vitesses, organisées en cercles concentriques avec l'idée que les 27 États n'entreront pas dans le même moule mais d'une Europe qui avancerait sur des grands projets à géométrie variable tels celui de l'Euro ou celui de la défense européenne et d'une force militaire commune destinée à nous permettre d'exister sur la scène internationale. Le principe de coopérations renforcées est encouragé sur différents cercles afin de poursuivre une nouvelle logique de la construction européenne.

1.0.2. Les limites de la diplomatie européenne :

1.0.2.1. Le retour des États :

Les experts s'interrogent si, avec le traité de Lisbonne qui a créé les postes de Président et de Ministre des affaires étrangères pour donner plus de visibilité à l'Europe mais avec le choix de personnalités plutôt effacées, le retour en force des États dans une Europe dite intergouvernementale n'a pas été préparé, voire le retour à des binômes ou trinômes d'États qui joueraient un rôle moteur selon les projets de leurs cercles respectifs. Par ailleurs, avec le parlement européen les hommes politiques ont voulu présenter aux populations un semblant d'Europe démocratique. Toutefois, le système ne marche pas en période de crise, et que ce sont les États qui ont finalement repris la main même dans des enceintes qui dépassent le simple cadre européen tel le G20.

1.0.2.2. L'absence de politique européenne :

Diplomatie et défense ne sont que des outils au service d'une politique. Or, il ne peut y avoir de diplomatie européenne sans politique clairement affirmée ce qui n'est malheureusement pas le cas puisque nous avons finalement construit l'Europe sur des motivations à géométrie variable. Il n'y a donc pas une Europe mais « *des Europes* » correspondant à des centres d'intérêts multiples. L'élargissement précipité a sans doute dilué l'esprit européen originel mais également démultiplié les points de vue dans les situations de crises et donc la probabilité de désaccords d'autant que les modèles présentent des différences fondamentales. Par ailleurs, les actions militaires déterminantes de ces dernières années – comme la crise libyenne – ont été initiées par la volonté d'un État ou de quelques États, le consensus général étant très difficile à obtenir – avec des procédures décisionnelles exclusivement intergouvernementales. L'Europe politique est donc bien encore en mutation.

Sur le plan des efforts de défense, l'ensemble de ces facteurs font que nous en restons à une ambition peu partagée (Annexe 1), à des budgets très faibles – par ailleurs largement hypothéqués dans le cadre de l'Otan au détriment des dotations affectées à l'UE – et, au bout du compte, à peu d'évolution. Il paraît donc illusoire de mettre en avant une politique européenne « *démocratique, forte et efficace* » et de croire à une diplomatie européenne en capacité de la promouvoir.

La seconde difficulté consiste à arriver à fédérer des États qui se divisent sur trois tendances diplomatiques.

1.0.2.3. Trois tendances diplomatiques :

Nous nous heurtons à des conceptions diplomatiques assez différentes en Europe qui engendrent plus de postures que d'initiatives. Trois grandes tendances existent sur lesquelles les États-membres de l'UE se répartissent :

- Une position atlantiste axée davantage sur la diplomatie américaine que sur celle de l'Otan – en l'absence d'un poids véritable des pays européens dans cette organisation. Cette diplomatie est en général confiée à des personnalités reconnues comme Mme Clinton ;

- Une vision européeniste que la France a tentée, notamment pendant la guerre froide, avec pour arrière-pensée d'utiliser l'Europe afin de promouvoir sa propre sensibilité et sa propre vision du monde ;
- Enfin, une position intermédiaire, celle de l'Allemagne qui ne souhaite en rien contrecarrer l'Otan ni les États-Unis mais qui revendique plus d'Europe dans le discours et la méthode.

La coexistence de ces trois tendances a pour conséquence que la diplomatie européenne se manifeste davantage sous forme de posture que de prise d'initiative. Il n'y a en effet consensus que pour les opérations humanitaires, d'assistance ou encore civilomilitaires comme pour la sécurisation des élections dans des pays à situation politique instable. A contrario, lorsque la situation évolue vers une prise de risque il y a réticence de la plupart des européens.

Par ailleurs la diplomatie européenne se heurte à d'autres limites.

1.0.2.4. Les autres limites :

1.0.2.4.1. La perte d'identité

Les politiques restent encore trop nationales car tous les peuples redoutent de perdre leur identité en s'insérant davantage dans un groupe encore trop hétérogène.

1.0.2.4.2. Une défense délaissée :

La défense est le bras armé de la diplomatie. Sans défense crédible il ne peut y avoir de diplomatie forte.

Or, la défense européenne se voit triplement pénalisée. D'abord, seuls deux grands pays, le Royaume-Unis et la France supporte l'essentiel du budget militaire global alors que l'Allemagne s'est vue gagnée par le pacifisme. Ensuite, il y a sans doute une certaine attitude d'assistés en raison du confort que procure l'Otan vis-à-vis des principales menaces. Enfin, il existe un vrai consensus pour prélever des budgets sur la défense au profit de priorités conjoncturelles alors que les moyens militaires de long terme se pensent et se programment dès aujourd'hui.

Sans avancées significatives en matière de coordinations des politiques économiques, sans autorité légitime chargée de la convergence des politiques budgétaires et de leur contrôle, l'éventualité d'une sortie de l'Euro progresse dans l'opinion.

Ainsi l'Europe ne fait-elle plus rêver. Elle semblait une chance. Aujourd'hui c'est presque la désillusion. Une majorité de nos compatriotes semble juger que ni l'État, ni l'Europe ne les protège. Celle-ci leur apparaît à présent davantage comme un problème que comme une solution. Elle leur semble ouverte à tous les vents et marginalisée dans la mondialisation d'autant que chaque État-membre peut y jouer sa propre partition. Alors qu'elle était un moteur, elle est confrontée à la crise la plus grave depuis son existence et ne progresse timidement que lorsqu'elle a le dos au mur.

1.1. LA FRANCE EN CRISE.

1.1.1. La perte d'influence :

1.1.1.1. La perte de la centralité européenne :

La guerre froide avait finalement masqué nos faiblesses dont celle du manque d'adaptation de notre diplomatie à un monde nouveau (Annexe 2). Celle-ci s'est en effet construite sur le modèle « du soldat et du diplomate », vision que nous a imposée cette période dans lequel l'État restait l'acteur majeur. C'est cette division de l'Europe en deux blocs qui a permis à la France de jouer un

rôle central sur la scène européenne voire au-delà et cela jusqu'aux années 2000 et à l'élargissement. Dans ce cadre la France s'investissait dans un rôle de leader et donnait l'impulsion.

Mais, à partir des années 2000, nous avons perdu cette centralité européenne ce que notre diplomatie a eu du mal à appréhender. Le centre de gravité de l'Europe s'était déplacé. Par ailleurs, « *l'évolution de la relation franco-allemande s'est modifiée en liaison avec la réappropriation par l'Allemagne de l'idée de puissance* »². Enfin, nous vivions finalement une sorte d'illusion alors que le monde avait changé. La guerre froide avait figé notre action diplomatique alors que les États s'étaient multipliés : en 1914, 53 États existaient et la France avec son empire représentait 10% des terres immergées ; en 1945, 72 États étaient dénombrés et, en 2006, nous étions 193 membres de l'ONU. Aussi le débat diplomatique s'est-il déplacé progressivement vers d'autres structures dans lesquelles se diffusent de nouvelles idées et où s'exerce un soft power qui a constitué une véritable vague de fond dans le domaine de l'influence que nous avons sous-estimée. Cette perte d'influence s'est accompagnée d'une diminution très nette de nos moyens militaires alors que la défense constitue un des piliers de notre force diplomatique.

1.1.1.2. Une défense en voie de déclassement :

Depuis quelques années le budget de la défense sert inmanquablement de variable d'ajustement dans le budget national et son pourcentage dans notre PIB décroît régulièrement. Pour prendre le dernier exemple en date, le budget de la défense adopté récemment par l'Assemblée Nationale, pour un montant de 31,5 milliards d'euros, est amputé de 167 millions d'euros par rapport au projet initial, au titre des économies supplémentaires annoncées par le Premier Ministre (Annexes 3 et 4).

Ainsi, le « *budget Défense* » réel est-il en chute continue. Le manque de moyens se fait sentir à tous les niveaux, des programmes tombent à l'eau, et les dépenses d'armement sont insuffisantes. D'autant que les annulations de crédits pour compenser la moindre croissance ne seront pas homogènes : le ministère de la Défense sera le premier concerné, avec 335 millions de crédits annulés (soit une baisse de 1,5 %).

Sur le plan des effectifs, au cours des quatre dernières années, ceux-ci ont été réduits de 31.000 postes sur un total de 54.000 au cours de la loi de programmation 2009-2014. Dans ces conditions, sans l'appui d'une politique de Défense commune, nos armées seront rapidement déclassées.

1.1.1.3. La déconstruction de l'influence culturelle :

Nous constatons malheureusement que, malgré des moyens encore conséquents, nous sommes en train de déconstruire tout ce qui faisait notre influence culturelle dans le monde par le canal des conseillers culturels de nos ambassades dont le nombre a été fortement réduit. Or il s'agissait d'un atout promotionnel considérable.

1.1.1.4. Un lobbying peu performant :

Le lobbying est essentiel pour imposer ses normes. Or, à Bruxelles, les Français se sont montrés très attachés à détenir un maximum de postes de directeurs généraux, davantage que notre véritable poids ne le justifie. Mais c'est au sein des administrations, à des échelons subalternes, que les véritables orientations sont prises et que les textes sont préparés.

Cette perte d'influence est également due à un modèle peu probant.

² Jacques-Pierre Gougeon, France-Allemagne : une union menacée ? (Armand Colin)

1.1.2. Les limites du modèle :

Notre modèle est celui d'une économie de l'endettement qui nous a servi de moteur de plus en plus exclusif par le biais d'une consommation largement subventionnée. Il se trouve aujourd'hui fondamentalement remis en cause par la succession de crises que nous avons subies, mais également par une série de paramètres tels que l'allongement de la durée de vie associé à notre temps de travail effectif. Par ailleurs nous enregistrons depuis quelques années une perte de compétitivité par rapport aux pays du nord de l'Europe.

Ainsi, aujourd'hui, les limites financières s'imposent à nos systèmes collectifs et assurantiels et, désormais, le périmètre de notre modèle social est remis en question par notre endettement, par la pression des marchés voire par celle de nos partenaires. La baisse de notre notation a sanctionné ces évolutions.

1.1.2.1. *Les causes multifactorielles d'une désindustrialisation alarmante :*

Toutes les études font un constat accablant de la situation de l'industrie française (Annexe 5). De 1980 à 2007, 1,9 million d'emplois ont été détruits, soit plus d'un tiers de ses effectifs (36%), et la part de l'industrie dans le PIB est passée de 24% à 14%. Aussi le recul de l'industrie, contribue-t-il à faire apparaître un déficit extérieur chronique, puisque nos exportations ne peuvent plus équilibrer nos importations. Tout indique que les tendances illustrées dans les tableaux en annexe se sont aggravées.

1.1.2.1.1. *Une désindustrialisation subie :*

La cause en est sans doute la mondialisation, le niveau relativement élevé de l'Euro (Annexe 6) et le développement de nouveaux marchés pour lesquels il convenait de produire au plus près. Mais ce fut également, à n'en pas douter, une opportunité pour certains manufacturiers, importateurs-grossistes et distributeurs de faire sous-traiter à moindre coût dans des pays à main d'œuvre abondante et bon marché.

1.1.2.1.2. *Des causes historiques :*

Nous n'héritons pas d'une grande tradition industrielle. À cet égard, il est étonnant de constater que la grande manifestation événementielle économique médiatique actuelle s'incarne dans le salon de l'agriculture³. D'ailleurs, jusqu'au milieu des années 30, 50% de notre PIB relevait de notre agriculture. Au cours des « 30 glorieuses » nous n'avons pas su prendre le virage de la grande industrie qui s'imposait.

1.1.2.1.3. *Les facteurs endogènes :*

Cinq facteurs endogènes expliquent en grande partie, directement ou indirectement, la faiblesse de nos PME industrielles :

- Le « harcèlement textuel » ;
- L'instabilité juridique ;
- Les effets de seuils ;
- Le coût du travail ;
- et par voie de conséquence le peu d'investissement dans l'innovation.

1.1.2.1.3.1. *Une complexité et un harcèlement textuel bien français :*

Une autre cause historique relève du carcan administratif et réglementaire qui fut imposé par Colbert aux manufactures et qui s'est poursuivi depuis. Cela a abouti à une réglementation complexe, trop évolutive (voir paragraphe suivant) et parfois plus sévère que dans d'autres pays européens. Pour cette raison, beaucoup d'innovations ne trouvent leurs développements qu'à l'étranger. Un empilement textuel se crée rendant impossible un certain nombre d'évolutions (Annexe 7). L'exemple édifiant s'illustre avec le principe de précaution inscrit à présent dans la constitution.

³ Toutefois la part de l'agriculture dans notre PIB est passée de 31,01 % à 25,6 % entre 1995 et 2006 au profit des services.

Au niveau administratif, le corpus juridique s'alourdit et se complexifie également. L'interministérialité était sans doute nécessaire mais elle se situe toujours en phase de transition avec pour conséquence l'hésitation des responsables à s'engager en raison de contradictions voire de vides juridiques. Les entrepreneurs sont alors bloqués par des non décisions.

1.1.2.1.3.2. L'instabilité juridique :

Le législatif n'existe plus sauf à empiler des lois. Ainsi, pour ce qui concerne l'industrie, les règles sont en perpétuel changement. Il en est de même dans les relations internationales, notamment en matière de fiscalité et de recherche contre les fraudes ce qui représente une vulnérabilité considérable au niveau de la concurrence internationale. Ces difficultés sont mises à profit par nos concurrents alors que nous disposons d'un excellent outil qu'il ne s'agit que de stabiliser.

1.1.2.1.3.3. Des effets de seuils encore trop pénalisants :

Il faut rappeler les effets pervers des seuils administratifs imposant des réglementations et des dispositions onéreuses et contraignantes au point que nos artisans et nos PME craignent, encore à ce jour, de dépasser certains effectifs. Or la réduction du nombre de seuils fiscaux, sociaux et juridiques, ainsi que l'harmonisation des phénomènes de ressaut, préjudiciable à la croissance des entreprises, est de longue date une de leurs demandes.

1.1.2.1.3.4. Un coût du travail très élevé :

Une des causes réside en notre coût du travail élevé alors que, traditionnellement petites et artisanales, les PME françaises n'atteignent pas la masse critique suffisante pour abaisser naturellement leurs prix de revient en gagnant en productivité sur des séries économiques. En 2008 (date de la dernière grande enquête européenne), le coût horaire de la main-d'œuvre était de 33,16 euros dans l'industrie et de 32,08 euros dans les services. La France se situe largement au-dessus de la moyenne de la zone euro, quand le Portugal, la Grèce et l'Espagne sont à l'autre extrémité.

Aussi, le dernier rapport de la Commission de la Sécurité Sociale française montre-t-il que la France est l'un des pays européens qui charge le plus les salaires en cotisations sociales. De très nombreuses charges du domaine social ont été transférées sur l'entreprise.

En termes de coût de revient, les remarques précédentes sont à rapprocher de la durée effective annuelle du travail or les salariés français sont ceux qui travaillent le moins au sein de l'UE. Le cabinet Coe-Rexecode et Eurostat ont retraité les données concernant les 27 pays membres pour dresser un comparatif de la durée effective annuelle du travail : d'après les chiffres, les salariés français à plein temps ont travaillé 1.679 heures en moyenne en 2010, soit le chiffre le plus bas pour l'UE. C'est 224 heures de moins que les Allemands.

Ainsi depuis 1999, la France est le pays où le temps de travail a le plus baissé, avec 270 heures, ce qui illustre le déclin de la valeur travail dans les motivations de nos compatriotes.

1.1.2.1.3.5. Des investissements insuffisants dans l'innovation :

Les facteurs précédents expliquent pourquoi nombre de PME atteignent difficilement la masse critique leur permettant d'investir suffisamment dans l'innovation. Le taux de 1,84% investi en R&D en moyenne est notoirement insuffisant. Le coût du travail horaire n'est donc pas le facteur différentiel déterminant avec l'Allemagne : il y a notamment des choix industriels différents et des investissements innovants très insuffisants.

1.1.2.2. *Une incapacité à se réformer :*

1.1.2.2.1. *Un État endetté qui n'a cessé de croître :*

Le nombre de fonctionnaires est de 90 pour 1000 habitants donc très supérieur à ceux de l'Allemagne et de la Grèce qui se situent à 50 emplois publics pour 1000. En 2009, la Cour des Comptes avait montré que le nombre de fonctionnaires avait progressé de 36 % depuis 1980 – 1,4 million de plus en trente ans. En même temps, l'emploi total en France avait progressé de 18 % soit deux fois moins vite. Cette tendance ne s'est guère infléchie.

Depuis de nombreuses années, l'État a essayé de baisser ses recettes provenant de l'imposition mais, dans le même temps, les dépenses n'ont cessé d'augmenter alors que la croissance du PIB était de plus en plus faible. Ce qui ressort de l'analyse, c'est une France étatique : alors que le secteur public de l'Espagne, des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Grande Bretagne dépense entre 40 et 50% du PIB, la France est largement en tête avec 56%, en hausse brutale de 5% en 2008 et 2009. Conséquence, la dette publique se situe aux environs 1.740 milliards d'euros. L'État a donc vécu au dessus de ses moyens et le montage budgétaire est homérique depuis les années 60.

1.1.2.2.2. *Un système qui s'autogénère :*

Le problème est que nous créons de nouvelles strates administratives sans supprimer les anciennes d'où un système lourd, lent et inefficace. De nouveaux organismes régionaux sont prévus avec le maintien de la représentation départementale. La Suède, pourtant, est passée d'autorité de 5000 communes à 800.

1.1.2.2.3. *Des résistances aux changements, la coresponsabilité :*

1.1.2.2.3.1. *L'élu :*

Ils sont 620.000⁴ en France, accrochés à leurs prérogatives et leurs mandats. Et, sur un même territoire, cohabitent plusieurs strates ce qui constitue une déperdition d'énergie et un gaspillage financier. Tout cela pèse sur les acteurs économiques. Par ailleurs, au nom de la lutte contre le millefeuille administratif des strates ont été rajoutées sur lesquelles prospèrent des organismes administratifs nouveaux qui se renvoient les dossiers en y rajoutant de la complexité.

Ainsi, à tous les niveaux les élus sont rebelles aux changements et incapables d'engager localement leur propre réforme. Le contre-exemple alsacien est un évènement.

1.1.2.2.3.2. *Le citoyen :*

Les Français sont en majorité conscients de ces processus, des problèmes de la dette, de la désindustrialisation et du chômage. Ils savent qu'il s'agit de difficultés récurrentes et qui s'aggravent mais, en période de crise, les citoyens recherchent davantage de protection et donc finalement plus d'État alors que la logique commande qu'il se réduise.

Le peuple ne peut donc pas s'exonérer de toutes responsabilités. C'est bien lui, qui à travers ses élus, a orienté les choix collectifs ; c'est lui qui use, voire abuse, des dépenses médicales et sociales. C'est lui qui est demandeur de services publics dans la moindre commune et qui a contribué à la multiplication des strates administratives. C'est également lui qui privilégie les produits les moins chers en provenance des pays à bas salaires.

1.1.2.2.3.3. *Les syndicats :*

Nombreux et concurrents, confrontés à un faible taux de syndicalisation, ils tendent à la surenchère dans la revendication à l'inverse de leurs homologues allemands puissants, plus

⁴ Les structures s'empilent : la commune, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, le conseil général, le conseil régional, l'assemblée nationale, le sénat, sans compter le SCOT, le Pays, les Syndicats inter collectivité territoriales...

corporatistes mais s'inscrivant beaucoup moins dans une logique d'affrontement sur les réformes à entreprendre.

1.1.3. Une évolution vers une fracture sociétale :

Parallèlement aux problèmes sociaux récurrents, aggravés par la crise, tels que l'écart croissant qu'il y a entre les catégories sociales, la paupérisation d'une partie de la classe moyenne, et la pauvreté et le chômage qui touchent injustement notre jeunesse, nous semblons évoluer vers de graves difficultés sociétales.

1.1.3.1. Des sociétés parallèles prospérant sur une économie grise :

Les zones de non droit progressent partout dans notre pays. Il s'y développe toutes sortes de trafics, drogues, armes, tabac, contrefaçons... qui échappent à tout contrôle. Il existe donc bien des sociétés parallèles qui ne se sentent plus concernées par la communauté nationale.

1.1.3.2. Une immigration constamment sous-évaluée :

Les chiffres annoncés sont contestés. À titre d'exemple, en 2003, d'après les chiffres officiels, le flux d'entrée des immigrés légaux en France se situerait à 215.000 personnes. En réalité de nombreux experts critiquent cette appréciation car elle ne représenterait que « *l'immigration à caractère permanent* », c'est-à-dire celle qui s'appuie sur des titres de séjour d'une durée au moins égale à un an. Il conviendrait donc d'y ajouter « *l'immigration à caractère temporaire* », qui repose sur des titres de séjour inférieur à un an, mais reconductibles, et donc qui nourrit ensuite largement l'immigration illégale permanente. Or, en 2003, cette immigration temporaire était de l'ordre de 170.000 personnes. Le chiffre global de l'immigration légale en 2003 serait donc bien plus important.

1.1.3.3. Une forte proportion d'origine maghrébine et africaine :

En 2008, selon l'Insee, qui utilise une définition restrictive de l'immigration (« *personne née étrangère à l'étranger* »), les immigrés (5,3 millions) et les descendants direct d'immigrés (6,5 millions) étaient au nombre de 11,8 millions, soit 19 % de la population dont environ 5,5 millions d'origine européenne et 4 millions d'origine maghrébine, et 2 millions d'origine africaine.

1.1.3.4. Des modes de vie et des références très différents :

En considérant que nous métrions beaucoup de temps à nous intégrer dans un pays comme le Japon, qui fonctionne pourtant sur un mode de vie assez comparable au nôtre, il apparaît alors évident qu'il est encore bien plus difficile à des gens venant des zones subsahariennes de s'intégrer chez nous. Lors d'une interview d'Hassan II par Anne Sinclair, celui-ci expliquait de façon très pédagogique que l'assimilation des populations maghrébines n'était pas possible chez nous pour des raisons autant culturelles que culturelles.

1.1.3.5. Une intégration souvent refusée :

De nombreux événements ont démontré qu'une bonne partie des immigrés africains ne souhaite pas véritablement s'intégrer à nos codes et nos valeurs ce qui contraste avec la situation rencontrée aux États-Unis où l'immense majorité des immigrés se revendiquent américains et sont fiers de l'être.

1.1.3.6. Le problème particulier de l'Islam :

Dans les pays occidentaux, un renouveau religieux se profile qui émane singulièrement d'une jeunesse issue de l'immigration. Celle-ci revendique son appartenance communautaire sur conviction et démonstration confessionnelles en réponse aux frustrations qu'elle subirait dans nos sociétés. Or, l'Islam reste une religion à vocation hégémonique qui véhicule son propre projet politique.

Au-delà du simple communautarisme, certains courants extrémistes prêchent la rupture totale avec la loi française. Très actifs, ils ont une influence incontestables sur les jeunes en voie de

désocialisation jusqu'à les conduire à une rupture identitaire avec les codes de leur pays. En France, le vote en faveur des partis islamistes, aux élections tunisiennes, a été largement majoritaire.

1.1.3.7. *Le doute s'installe sur notre capacité d'intégration :*

Même si la France reste une terre accueillante et que notre économie a besoin d'une immigration régulière, peut-on intégrer des populations qui ne reconnaissent pas nos lois et ne veulent pour référence que celles de leurs pays d'origine ?

Face à une certaine cristallisation des communautarismes, le doute s'installe sur la capacité d'intégration de notre modèle. En effet, on peut douter de notre aptitude à amalgamer une immigration culturellement différente qui ne faiblit pas et qui impose progressivement ses pratiques. Ainsi, le principe du regroupement familial est-il arrivé indirectement à légitimer la pratique de la polygamie.

Avec la radicalisation des jeunes générations d'origine immigrée, marquée par ses codes vestimentaires, alimentaires, comportementaux et la crainte réelle de voir une France laïque incapable de lutter contre une islamisation dure, l'inquiétude gagne les Français. Cela d'autant plus que la promotion du multiculturalisme associée à la suppression de l'instruction civique dans les établissements scolaires, en sont arrivés à acculturer une partie de la jeunesse jusqu'à provoquer une perte certaine de repères et de valeurs.

1.1.3.8. *Le dilemme :*

Nous prônons bien l'ouverture et l'universalité mais, finalement, dans la pratique, nous sommes contraints au communautarisme voire à pratiquer l'ostracisme.

Mais au-delà, il y a un vrai problème d'identité qui se pose au citoyen français tiraillé entre son attachement aux principes des droits de l'homme que certains poussent jusqu'au concept de « *citoyen d'un village global* » (société mondialisée) et l'acceptation de manifestations destructrices de ses valeurs de base telles que le statut de la femme ou la laïcité auxquelles il reste très attaché.

PROPOSITIONS.

1.2. SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT :

1.2.1. *Se recentrer sur ses fonctions régaliennes :*

L'État ne peut pas tout faire et, dans la crise actuelle, nous prenons conscience de ses limites. Il doit respecter les grands équilibres en présentant des budgets concentrés sur des priorités clairement établies.

Il conviendrait donc qu'il se recentre sur ses fonctions régaliennes ce qui permettrait de refixer des priorités : assurer la sécurité extérieure par la diplomatie et avec une défense crédible ; assurer la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre public ; définir le droit et permettre une vraie justice dont le fonctionnement ne soit plus en déshérence et assurant l'application des peines ; maîtriser l'argent public (impôts et budgets fiables).

Ainsi devrions-nous converger vers le système allemand : « *le marché autant que possible, l'État quand c'est nécessaire* ». Dans cet esprit, nous rappelons qu'il peut y avoir des délégations de service public et que tout ce qui serait remis à la disposition du secteur marchand peut être assorti de cahiers des charges contraignants.

1.2.2. *Le retour à l'État-stratège :*

C'est la manifestation de l'État arbitre, régulateur, seul acteur en mesure de dépasser une logique individuelle qui ne garantit pas l'équilibre collectif. Mais également celle de l'État stratège, celui qui prépare le futur, qui montre la voie de l'avenir, qui soutient la perspective de long terme. Il s'agit d'un État visionnaire et facilitateur dont l'action est sous-tendue par le long terme et le

principe de régulation et aucunement par la succession de décisions opportunistes de court terme même si celles-ci s'imposent parfois.

1.2.3. Repenser la décentralisation :

La grande ambition décentralisatrice n'a permis ni de simplifier les structures territoriales, ni de clarifier les compétences, ni de maîtriser les dépenses. Au contraire, l'intercommunalité n'a fait qu'épaissir un millefeuille territorial unique dans une Europe où la France concentre 40 % des communes. Bien au-delà de ce que justifient les charges et compétences dont ils ont hérité, ces États dans l'État continuent de gonfler la dépense publique, pour investir certes, mais parfois à mauvais escient, et, plus encore, pour accroître effectifs et moyens de fonctionnement. La réforme récemment annoncée laisse entiers les échelons régionaux et départementaux.

Aussi, le bilan de trente ans de décentralisation mal contrôlée invite à la recentrer autour de ses objectifs initiaux. La fin du conseiller général appelle celle de l'administration départementale. Par ailleurs, la quasi insouciance des élus locaux à l'égard de la situation des finances publiques devrait conduire l'État à revoir les conditions d'attribution de la clause générale de compétence.

1.2.4. Restaurer le long terme :

Le temps politique réduit tout investissement intellectuel à son propre horizon électoral. Aussi, de plus en plus, le politique s'immisce dans la gestion des entreprises mais sur la base de préoccupations immédiates donc appelant le plus souvent des solutions de court terme. Le retour au concept de plan serait opportun.

D'un autre point de vue, cette constatation ne se limite pas qu'aux élections présidentielles ou législatives mais le fait d'avoir réglé au même niveau la durée de mandat de l'exécutif et du législatif constitue un handicap dont nous aurions pu nous passer.

1.2.5. Pour un septennat non renouvelable :

Même si cela peut paraître rétrograde et nuire au rythme du grand débat démocratique qui a lieu tous les cinq ans, une telle mesure serait gage d'efficacité en nous débarrassant d'une gouvernance courte, systématiquement affaiblie par la perspective de la prochaine réélection. Aussi, pour éviter le « *marchandage* » perpétuel de la seconde partie d'un quinquennat renouvelable, nous préconisons le principe du septennat non renouvelable qui nous semblerait beaucoup plus efficient. Cela peut évidemment remettre en cause l'architecture institutionnelle actuelle avec le principe de non cumul des mandats en quantité et en temps.

1.2.6. Pour une « révolution administrative copernicienne » :

Nous disposons d'une administration importante et zélée mais nous avons aussi la possibilité de procéder autrement. L'administration est essentiellement axée sur la présentation de dossiers pointilleux a priori ce qui ralentit tous les programmes et nuit à la performance de nos entreprises. Nos partenaires agissent différemment. Ils se basent sur la confiance envers les déposants de dossiers mais avec une administration intransigeante sur ses contrôles a posteriori, très efficaces et assortis de sanctions sévères en cas d'irrégularité.

Il nous semble donc qu'une révolution culturelle est nécessaire. Il conviendrait de passer d'un régime d'autorisation préalable très lourd à celui du contrôle administratif. Une « *révolution copernicienne* » est donc à entreprendre au niveau de l'administration française.

1.2.7. En terminer avec la frénésie de réglementation :

Elle a même des conséquences internationales car nous vivons dans un monde ouvert. Des entreprises préfèrent renoncer à des aides assorties de complications réglementaires et administratives. Ainsi beaucoup d'aides ne trouvent-elles pas preneurs. Par exemple, des possibilités de financement européennes n'ont jamais abouti parce que l'État français y ajoutait des contraintes supplémentaires.

1.2.8. Redonner l'envie d'entreprendre, d'innover et d'en accepter les risques :

Ce corpus de lois et de réglementations réduit un esprit d'initiative pourtant souhaitable dans un univers aussi concurrentiel. Cela s'ajoute au peu d'enthousiasme ambiant pour la prise de risque dans un pays où l'engouement pour la fonction publique la fait atteindre plus de cinq millions d'individus soit près du quart des emplois. Aussi conviendrait-il de développer des formations adaptées à l'esprit d'entreprise. Elles devraient porter sur l'entraînement à la prise de décisions multiples en environnement incertain.

1.2.9. Proposer un nouveau projet de société :

Eric Le Boucher écrivait récemment : « *Toute une littérature d'économistes et de sociologues, depuis dix ans, a mis au jour la gravité du mal français. C'est l'État social qui fabrique les inégalités en étant devenu une machine de reproduction de classe. C'est l'école républicaine qui laisse en déshérence sans aucune formation un quart de ses élèves. C'est, comme l'explique Pierre Rosanvallon, globalement, l'idée même de justice sociale qu'il faut redéfinir à l'époque de l'individualisme et de la concurrence mondialisée.* ».

Ainsi, reconstruire la République pourrait-il être le thème central d'une grande réflexion dans laquelle il serait plus que souhaitable de s'interroger sur la place économique et politique – donc représentative – que l'on accorde à la jeunesse.

1.3. SUR L'INFLUENCE DE LA FRANCE :

1.3.1. L'autonomie dans l'interdépendance :

1.3.1.1. Tenir compte de nos intérêts particuliers :

Notre intérêt principal se situe dans notre environnement immédiat Européen et Méditerranéen dans l'esprit de la Politique Européenne des Voisinages. Mais il faut également compter sur nos possessions extérieures (Antilles, Réunion, Guyane...). En effet, notre spécificité est de disposer encore de petites parcelles d'empire réparties un peu partout dans les océans – dont il faut comprendre la zone économique exclusive de 200 miles nautiques – et qui constituent le deuxième domaine maritime mondial. Cet atout ne sera jamais défendu par quiconque d'autre que la France au nom de l'intérêt de contrôler certaines voies de circulation maritime, d'intérêts de nature économique mais également stratégiques.

Toutefois notre diplomatie ne peut se développer en se limitant à notre environnement immédiat (Annexes 8 et 9) mais devrait s'inscrire dans le cadre européen. En effet, dès lors que l'on souhaite se protéger ou agir vis-à-vis de pays de l'importance de la Chine et y exercer de l'influence, il y a obligation d'adopter une posture européenne.

1.3.1.2. Conceptualiser les domaines de convergence, créer des dynamiques :

Il s'agit de présenter à l'échelle européenne des projets qui puissent fédérer nos intérêts et ceux de nos partenaires et faire prendre conscience aux décideurs qu'il convient de formuler des propositions nationales claires et négociables qui puissent être intégrées dans cet espace beaucoup plus grand. Le problème est qu'il faut du temps pour créer des dynamiques communes notamment en raison d'un élargissement européen trop rapide. D'où l'idée des cercles sur lesquels peuvent s'inscrire tel ou tel pays.

Il faut toutefois des pays leader capables de conceptualiser les domaines de convergence. Là est le rôle de la France.

1.3.2. Saisir les opportunités qu'offre la nouvelle doctrine américaine :

Conscients de la limite de leurs moyens, les États-Unis réorientent leur dispositif stratégique sur l'Asie et le Pacifique où se situent leurs principaux intérêts économiques et de sécurité. Ainsi, le format et les capacités de l'armée américaine vont [se](#) réduire. L'Europe est désormais un enjeu de

sécurité moins grand du fait de la fin du conflit irakien et du prochain désengagement d'Afghanistan. Aujourd'hui, le désengagement américain d'Europe peut devenir la meilleure comme la pire des choses pour les Européens.

La meilleure, car elle devrait inciter les Européens à mieux prendre à leur charge leurs intérêts de sécurité et tendre à être plus autonome.

La pire des choses car les Américains n'abandonneront pas leurs moyens de peser sur les décisions des Européens car leurs objectifs restent de trouver des alliés et partenaires aux quatre coins du globe pour partager leurs intérêts de sécurité et le fardeau budgétaire de cette sécurité.

1.3.3. Une stratégie d'influence plutôt que de représentation :

L'action diplomatique française devrait s'inscrire dans le cadre de l'Union Européenne. Mais elle doit aussi servir ses propres intérêts. Or la France se situe davantage dans une stratégie de représentation que dans celle de l'influence directe. En effet, notre pays limite trop sa diplomatie à une stratégie de rayonnement. Et son principal défaut est l'absence d'expertise en matière de lobbying. Il conviendrait donc de promouvoir une stratégie d'influence directe à l'image des anglo-saxons qui ont intégré depuis longtemps les mécanismes du lobbying et du « *soft power* ».

1.3.4. Une réadaptation de nos moyens à la réalité du monde :

Le manque de prise en compte de la nouvelle donne mondiale s'illustre parfaitement dans la distribution de nos moyens diplomatiques. À titre d'exemples, n'est-il pas anormal que notre ambassade au Maroc dispose d'un budget de 30 millions d'euros avec 409 agents constituant le second plus gros poste après celui que nous réservons aux États-Unis ? Autre exemple, les moyens diplomatiques affectés à l'Algérie et au Sénégal sont supérieurs aux dotations consacrées au Brésil et à l'Inde. Un redéploiement des moyens nous semble indispensable.

1.3.5. Adopter un système de transversalité :

Il y a la quasi obligation que notre diplomatie travaille en transversalité avec les autres potentiels de la France afin d'éviter la coexistence de mondes parallèles qui feraient mieux d'œuvrer en synergie en vue d'une diplomatie véritablement active. Des « allées retours » avec la société civile sont souhaitables et devraient permettre l'accès de la diplomatie à des personnalités issues de la société civile. Il devrait donc y avoir davantage de communication entre secteur public et privé ce qui sous-entend des passerelles pour les fonctionnaires.

1.3.6. Donner une plus grande audience aux ONG œuvrant dans le monde :

Si leur mission première est l'aide au développement, elles contribuent à tisser des liens économiques et humains non négligeables entre les pays concernés et la France. À titre d'exemple, 154 Caritas travaillent avec la Caritas France/Secours catholique.

1.3.7. Refuser le déclassement de notre défense :

Nous nous référons aux recommandations des experts militaires : cela implique une certaine « *sanctuarisation* » des crédits consacrés aux programmes nucléaires, spatiaux, à la détection et aux moyens d'interception ; des moyens de supériorité conventionnelle qui nous assurent une aptitude à « *entrer en premier* » dans les combats, moyens qui déterminent aussi le niveau de nos missions dans les coalitions. Cela suppose la détention d'armements de contrôle des milieux et de frappe dans la profondeur, tels les avions de combat, les drones, les missiles, les sous-marins d'attaque ; des capacités d'intervention projetables sous bref préavis pour une force de quelques milliers d'hommes dont la cohérence opérationnelle serait totale. Enfin, il est primordial de conserver, à tous les niveaux, des structures de planification et de commandement stratégiques et opérationnelles qui nous permettent d'éclairer la décision politique et de pouvoir l'exécuter au besoin seul ou comme « *nation cadre* ».

1.4. SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE :

1.4.1. Regagner de la compétitivité :

Il conviendrait d'actionner simultanément trois leviers pour la renforcer et non pas en rester aux penchans sur le primat de l'industrie, la priorité de la recherche, le modèle allemand et la montée en gamme.

- D'abord, il conviendrait de réconcilier les Français avec leurs entreprises. La compétitivité vient d'elles, petites ou grandes et ne peut pas se bâtir contre elles ;
- Ensuite, il y a bien une question de coût du travail. Nous prélevons plus de cotisations sociales sur le travail que la plupart des pays européens. Au-delà, nous taxons davantage les entreprises. Il faudrait donc rééquilibrer le système de prélèvements sociaux et fiscaux ;
- Troisième levier, il faudrait encourager les entreprises à travailler non sur leur positionnement de gamme, mais davantage sur la qualité de leurs produits et de leur offre. Cela suppose d'élargir une conception de l'innovation trop souvent cantonnée à une vision purement technique. Cela suppose aussi un travail en profondeur sur la formation et l'école.

1.4.2. Moins de dépenses, plus de recettes :

Si la baisse des dépenses est prioritaire, le dernier rapport de la Cour des comptes juge que cela ne suffira pas : de nouvelles augmentations des recettes seraient inéluctables. La réduction des niches serait préférable à la hausse des taux des impôts et cotisations. La Cour préconise également de réduire le coût des dépenses fiscales de plus de 15 milliards par rapport à leur niveau de 2010 et d'économiser 10 milliards sur les niches sociales. Sans la citer, la Cour appuie le principe de la TVA sociale : « *Un redéploiement des prélèvements pesant sur le coût du travail vers d'autres assiettes est nécessaire* », écrit-elle, soulignant également la nécessité de renforcer la compétitivité. Il est en effet totalement anormal que le coût de la santé soit basé sur le travail donc sur l'activité économique.

1.4.3. Éviter la généralisation de politiques de rigueur en Europe :

Si la maîtrise du déficit budgétaire et le retour à l'équilibre sont essentiels, la persistance de la généralisation de politiques de rigueur non dosées en Europe et les restrictions du crédit bancaire risquent d'affecter fortement notre croissance et de nous enfoncer davantage dans la crise comme en Grèce. Récemment Joseph Stiglitz comparait les politiques d'austérité actuelles « *à la pratique de la saignée dans la médecine médiévale* ». Il les qualifiait de politiques « *clairement insoutenables* » et concluait par « *jusqu'où les peuples d'Europe accepteront-ils cette potion amère ?* ».

Par ailleurs, l'agence de notation S&P déclarait à propos des politiques d'austérité que « *la réponse à la crise n'est pas la bonne* ». Elle précisait que davantage que le déficit budgétaire ce sont les déficits des balances commerciales qui posent problème et notamment en France où nous devrions réduire notre écart de compétitivité avec le nord de l'Europe. Cet écart de compétitivité aurait abouti, dans certains pays, au creusement de la balance des paiements alors que celui-ci aurait été trop longtemps ignoré par les responsables européens.

1.4.4. Limiter le poids des intérêts de la dette :

Il convient de retrouver au plus vite des marges de manœuvre. Pour ce faire il conviendrait de limiter au maximum le poids des intérêts de la dette même si les taux actuels nous sont favorables. Dans cet esprit, nous nous référons aux suggestions de Michel Rocard et de Pierre Larrouturou exposées dans un article récent du Monde⁵. La Réserve fédérale aurait prêté aux banques américaines en difficulté la somme de 1.200 milliards de dollars au taux incroyablement bas de 0,01%. D'où leur interrogation : « *est-il normal que, en cas de crise, les banques privées, qui se financent habituellement à 1% auprès des banques centrales, puissent bénéficier de taux à 0,01%, mais que, en cas de crise, certains États soient obligés au contraire de payer des taux 600 ou 800 fois plus élevés ?* » Aussi suggèrent-ils que « *la Banque centrale européenne (BCE) qui n'est pas*

⁵ « Pourquoi faut-il que les États payent 600 fois plus que les banques ? » Le Monde 2/01/12

autorisée à prêter aux États membres, pourrait prêter sans limite aux organismes publics de crédit (article 21.3 du statut du système européen des banques centrales) et aux organisations internationales (article 23 du même statut). Elle pourrait donc prêter à 0,01% à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou à la Caisse des dépôts, qui, elles, peuvent prêter à 0,02% aux États qui s'endettent pour rembourser leurs vieilles dettes. ».

1.4.5. Lancer un emprunt national :

La dette devrait être financée en partie par un emprunt national réservé aux Français afin d'être moins dépendant de l'extérieur comme c'est le cas au Japon dont l'endettement public bat des records (environ 160% à 170% du PIB). Cela d'autant mieux que, selon l'Insee, le taux d'épargne français a grimpé à 16,7%. Il faut remonter à 2002, quand il était à 16,9%, pour retrouver un tel niveau. Reste que l'emprunt devrait être suffisamment attractif, garanti par l'État et que sa mise en œuvre ne s'avère pas trop chère.

1.4.6. Orienter la réindustrialisation :

Elle devrait s'orienter prioritairement sur les métiers à forte valeur ajoutée ou sur des produits innovants. Il convient donc en premier lieu de réorienter les efforts. Or, nous sommes confrontés au problème du financement des entreprises en difficultés qui reste trop privilégié par rapport à celui des entreprises en développement. La priorité devrait donc être donnée aux PME innovantes et notamment à celles qui ont vocation à exporter.

1.4.7. Aider à la relocalisation :

Il convient d'étudier les moyens financiers et fiscaux susceptibles d'aider à la relocalisation de la production. Les experts estiment que le montant de ces aides pourrait être compris entre 10.000 et 15.000 euros par emploi. Ce montant pourrait vraisemblablement s'ajouter à d'autres primes. Cette mesure pourrait prendre la forme de primes à la relocalisation financées par l'État et variables en fonction des montants d'investissements et du volume d'emplois recréés. Néanmoins, Claude Miserey, vice-président de l'Union Française des Industries de l'Habillement, estime que *« ce n'est pas parce qu'on va donner une prime que nos industries du textile vont se mettre à relocaliser. »*.

1.4.8. Mieux exploiter nos performances :

La France dispose de nombreux atouts et potentialités (Annexe 10) mais il arrive que nos performances soient mal exploitées par défaut d'appréciation de la réalité des marchés. Ainsi nous performons en ingénierie mais nous ne savons pas exploiter cet avantage. Les brevets n'ont pas toujours de prolongements économiques nationaux mais sont souvent la proie de concurrents plus avisés. Peuvent être cités comme exemple de la carte à puce mais également celui du minitel avec lequel nous disposons d'une certaine avance ou encore celui du « Rafale », bijou de technologie, mais qui n'a pas su se positionner correctement sur le marché. Toutes ces avances se doivent d'avoir des retombées économiques sur la durée et les brevets devraient être mieux protégés et exploités car ils engagent notre avenir.

1.4.9. Préparer les dirigeants de PME à la dimension internationale :

Une part significative des PME françaises n'a pas pris la mesure des compétences managériales indispensables pour assurer son développement international. Ainsi, le manque de prise en compte des dimensions linguistiques et interculturelles a-t-il été démontré par l'enquête Eurobaromètre 2010. Le développement international crée en effet une rupture managériale, celle de la proximité. Dès l'instant où une entreprise s'engage sur des marchés extérieurs, elle doit revoir ses modes d'organisation pour prendre en compte l'éloignement physique. Pour faire face à cet éloignement, le dirigeant doit développer des compétences managériales nouvelles. Fondées sur une plus grande confiance et l'acceptation de la délégation, elles impliquent également la mise en place d'un management par objectifs.

1.4.10. Ne pas s'obstiner à une seule option dans les filières technologiques :

Notre réussite dans certaines filières technologiques ne doit pas stériliser les autres voies. Nous devons remettre en cause le monopole de mobilisation de moyens et d'innovations qui nous ont permis une avance dans certains domaines. Dans la filière énergie, la réussite du nucléaire a sans doute retardé le développement de nouvelles technologies plus « *écologiques* », ou même l'exploration de ressources nouvelles. Mais il faut également admettre que la recherche et l'innovation sur l'exploitation des gaz de schistes ne sauraient être interrompues au prétexte de dégâts écologiques non formellement démontrés.

1.4.11. Encourager la logique de pôle :

Les pôles de compétitivité, comme le « *cancéropole* » de Toulouse, sont à encourager. Il convient de poursuivre cette dynamique de pôle. A ces pôles de compétitivité peuvent être associés le concept de « *cluster* ». Il existe encore des difficultés à créer des liens entre PME et écoles d'ingénieurs comme à Albi où l'École des Mines est en mesure d'apporter de nombreuses réponses techniques aux difficultés rencontrées par les entreprises.

1.5. SUR L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA RECHERCHE :

1.5.1. Mieux accueillir les doctorants étrangers :

Il est essentiel d'offrir un meilleur accueil aux doctorants venant de l'étranger car ils constituent un investissement sur le long terme qui semble sous-estimé. Cela se rattache au problème de l'attractivité de nos universités dont nous constatons toutefois les réels progrès.

1.5.2. Revenir sur la baisse des qualifications :

Un effort important doit être fait dans ce domaine. Or nous semblons avoir fait indirectement le choix de la désindustrialisation en nous engageant progressivement sur la baisse des niveaux. Nous risquons en effet une pénurie de main d'œuvre très qualifiée. En cause, la reconversion forcée des STI2D⁶ qui a vu la suppression de l'aspect formation technique en atelier au profit de formations virtuelles. Une des conséquences est que l'on a décidé de supprimer des formations pertinentes pour les remplacer par des bacs pro dévalués, qui se préparent en 3 ans au lieu de 4, auxquels ont attribuer des diplômes de BTS qui seront donc dévalorisés. Nous risquons ainsi une baisse dramatique du niveau des techniciens.

Une autre tendance vise à réformer progressivement les Grandes Écoles aux formations performantes pour les intégrer aux universités pour en faire des formations moins sélectives. Des objectifs ambitieux doivent être maintenus pour ces deux filières.

1.5.3. Investir davantage dans la recherche :

La recherche ne doit plus être traitée de variable d'ajustement comme ce fut le cas trop souvent dans notre pays. Seulement 2,13 % du PIB (2008) restaient consacrés à la recherche - publique (45%) et privée (54%). Il conviendrait de suivre l'exemple japonais⁷ où l'effort se situe depuis longtemps au-delà de 3% du PIB (3,35% du PIB en 2006).

1.5.4. Encourager les « pôles d'innovation » en développant le concept de transversalité :

L'innovation est une clé essentielle de notre futur économique sur le marché international. Elle est étroitement liée aux relations entre recherches appliquées et fondamentales, celle-ci constituant le socle des efforts en développement technologique. Or, encore trop de distanciation subsiste entre le monde de l'université et celui de l'entreprise.

⁶ Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

⁷ En 2008, quelques 700 000 chercheurs se sont partagé un budget de 130 milliards de dollars dédié à la recherche et au développement.

1.6. SUR LA COHÉSION SOCIÉTALE :

1.6.1. Restaurer l'autorité de l'État dans les zones de non droit :

L'État a fait preuve de volonté avec les pôles de sécurité qui assurent des réponses plus efficaces en faisant travailler ses services en transversalité. Toutefois les réactions devraient rapides devraient être privilégiées dès qu'un problème survient afin de rétablir la confiance des populations des quartiers et montrer que la police est présente et reste au service des citoyens ce qui suppose une concentration de moyens à défaut de plus de moyens et la continuité de l'ensemble des services publics.

1.6.2. Repenser les critères de naturalisation :

Les cérémonies actuelles de naturalisation « *d'une demi-heure* » à vocation pédagogique sont totalement inefficaces. La nationalité devrait être acquise comme un diplôme, à l'image de ce qui se passe aux États-Unis où les prétendants sont obligés d'assimiler la langue et les principales lois du pays avant naturalisation.

En effet, osons une comparaison : lorsque nous passons le permis de conduire nous sommes contraints de connaître l'ensemble des panneaux en usage. De même, un technicien de surface ne peut acquérir un emploi que s'il est capable de lire l'ensemble des panneaux de sécurité auxquels il peut être confronté. Aussi n'est-il pas inconcevable qu'un prétendant à la nationalité soit contraint de connaître les « *panneaux* » essentiels du fonctionnement de notre société avant son intégration dans notre communauté.

1.6.3. Revoir l'attribution de la double nationalité :

À l'exemple de ce qui se pratique en Allemagne⁸, nous pensons que notre pays devrait imposer des conditions plus strictes en matière de répudiation de la nationalité d'origine aux ressortissants hors UE et notamment le choix définitif de la nationalité entre 18 et 23 ans.

1.6.4. Créer un statut intermédiaire de résident permanent :

Toutefois, se pose un problème juridique : peut-on imposer un tel système à un homme intégré souhaitant faire venir son épouse en France ?

Une solution consisterait à prévoir un statut intermédiaire, une sorte d'étape dans l'acquisition de la citoyenneté comme la « *green card* »⁹ aux États-Unis qui octroierait un certain nombre de droits sur le territoire. Cela pourrait prendre la forme d'une carte de séjour de longue durée impliquant droits et devoirs. Elle consisterait en une période probatoire qui peut être assimilée à celle que l'on connaît en entrant dans l'administration française : en effet, après avoir réussi les concours et terminé ses études on reste stagiaire pendant une année, et non pas titulaire et il peut y avoir exclusion en cas de manquement. Ainsi, ce qui s'applique au citoyen français devrait, à minima, s'appliquer à ceux qui prétendent à le devenir.

*
* *

⁸ La loi de naturalisation pour les étrangers qui vivent en Allemagne précise des conditions préalables qui sont, entre autres, un séjour de 8 ans en Allemagne et la régularité dudit séjour, l'acceptation des principes de la constitution allemande (Grundgesetz), un casier judiciaire vierge, la détention d'un permis ou d'une autorisation de séjour, la garantie des moyens de subsistance, des connaissances suffisantes en allemand et la répudiation de sa nationalité d'origine. La répudiation de la nationalité d'origine n'est pas nécessaire pour obtenir la nationalité allemande si le demandeur a la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou la nationalité suisse. Le conjoint étranger d'un ressortissant allemand peut être naturalisé s'il renonce à sa nationalité d'origine ou s'il a soit la nationalité d'un État membre de l'Union européenne soit la nationalité suisse. Par ailleurs, le conjoint demandeur doit justifier de son assimilation à la vie allemande. En outre, le couple doit justifier d'une vie commune depuis au moins deux ans au moment de la naturalisation. De même, un séjour de trois ans en Allemagne, en principe, ainsi que des connaissances suffisantes en allemand sont requis.

⁹ La carte de résident permanent aux États-Unis plus connue sous le nom de *green card* (carte verte) est un document d'identification émis par le département d'État américain. Il permet aux citoyens non-américains de s'installer et de travailler légalement aux États-Unis sans besoin de visa. Les droits et devoirs des porteurs de la carte sont en tous points identiques à ceux d'un citoyen américain à l'exception du droit de vote et de servir comme juré. Le titulaire a obligation d'avoir la carte avec lui afin de pouvoir être identifié à tout moment.

Depuis quelques années, l'Europe est progressivement entrée dans une phase récessive et son modèle paraît de moins en moins attractif. Il était supposé créer de la norme. Il n'en impose de façon restrictive que dans certains domaines techniques. Or, créer de la norme, du point de vue politique, c'est être en capacité d'imposer une vision. Nous en sommes loin.

Toutefois, ne nous y trompons pas, les États sont devenus très interdépendants et les situations ne sont jamais figées. Les gagnants d'aujourd'hui – la Chine par exemple – qui tendent à nous imposer leurs propres normes, présentent de grandes fragilités tant économiques que sociales ou politiques. Aussi, la fin de l'histoire n'existe pas. L'acceptation d'une forme de fatalité, nous s'orienterait alors inévitablement vers la perspective d'un nouveau désordre mondial dans lequel nous ne jouerions plus que sur un faible registre. Refuser la fatalité c'est entretenir une dynamique. En revanche, participer à l'initiative et à l'action c'est tendre à se créer un avenir meilleur. La Corée du Sud, ancien dragon qui tirait du coût de sa main-d'œuvre son principal avantage comparatif, a bien su se réorienter sur des produits à haute valeur ajoutée. Nous pouvons le faire.

Dans cet esprit, afin d'en arriver à positiver, nous devrions tempérer notre mode de raisonnement occidental trop cartésien qui privilégie l'idée d'une évolution pratiquement linéaire, mais au contraire prendre davantage exemple sur les codes de la pensée asiatique. La philosophie chinoise plonge ses racines dans l'antiquité. Elle remonte au Yi Jing, avec le « *Livre des Mutations* » dont la grille de 64 états transitoires permet de nombreuses possibilités de transformations. Ainsi la pensée asiatique s'oriente vers l'observation de la nature et surtout de ses cycles. Cette pensée reste imprégnée du principe de réincarnation selon lequel plusieurs chances nous seraient offertes. Tout serait éternel recommencement. Pour nous, l'espoir pourrait ressortir de l'inspiration de cette vision des choses. Nous sommes sans doute dans un cycle qui nous est défavorable mais notre conception trop européo-centrée, nous a fait oublier qu'au XVIII^{ème} siècle la première puissance était l'empire chinois. L'Asie avait alors une grande influence ne serait-ce que par les poussées d'orientalisme que nous avons connues tout au long de notre histoire. Après une phase d'effacement, elle a retrouvé aujourd'hui son haut de cycle.

La plus grande difficulté consiste à gérer les périodes de transition. Dans cette phase d'incertitude pour l'Europe et la France, ce qui nous paraît également important c'est d'investir sur l'homme en misant notamment sur sa capacité d'adaptation. Pour valoriser nos atouts, il faut de la volonté politique et des objectifs clairement définis. Mais avant tout, c'est la richesse des hommes et leur enthousiasme qui permettront d'aboutir. « *Il n'est de richesse que d'hommes* » concluait Jean Bodin, juriste et auteur d'ouvrages de philosophie politique au XVI^{ème} siècle lors de la période troublée des guerres de religion. Le dépassement des difficultés du temps et des perspectives incertaines ne s'opère que par la capacité des hommes à inventer et réagir. Notre XXI^{ème} siècle ne dérogera pas à ce postulat. Or, la France est riche d'une population diversifiée en augmentation constante qui doit et peut être apte à saisir les opportunités du siècle. C'est pourquoi, l'enseignement et la formation doivent être considérés comme source de richesse potentielle majeure. Dès lors, la priorité réside dans le choix de l'investissement dans l'enseignement et la formation à tous âges. De cela découlent les capacités d'initiative, d'adaptation et de résilience d'une nation. Encore faut-il que, d'une part, l'enseignement et la formation dispensés répondent à des besoins bien réels afin que notre jeunesse ne s'égaré pas dans des voies sans issue et que, d'autre part, l'État, recentré sur ses missions régaliennes, soit conduit par des gouvernements dont les principes et les objectifs soient clairement indiqués aux citoyens et porteurs de foi en l'avenir. Dans son dernier livre « *Ce que je crois* », Jacqueline de Romilly nous rappelait justement que l'essentiel était de redonner confiance à la jeunesse.

Par ailleurs, même si nous vivons une époque marquée par la montée de l'individualisme, la force de l'homme s'est toujours située dans sa capacité à s'organiser collectivement. L'homme isolé n'a aucun pouvoir pour influencer son avenir. Or, aujourd'hui, il est fait davantage référence à la République, certes communauté d'esprit et d'idées, plutôt qu'au concept de « *Nation* » qui nous paraît pourtant essentiel et bien plus fort pour fédérer une population sur des objectifs ambitieux.

Enfin, l'accélération de l'intelligence humaine dans divers grands domaines comme ceux des énergies ou des nano-biotechnologies nous placent fondamentalement devant de nouvelles responsabilités en termes d'éthique et de perspectives autant positives que négatives avec une amplitude beaucoup plus forte. L'humanité toute entière se trouve confrontée à la fin d'un cycle de son Histoire. Les bouleversements profonds de nos sociétés et l'évolution très rapide du savoir redessinent « *un nouvel ordre mondial* » et tendent à replacer « *l'humain* » au cœur des volontés et des nécessités de transformation de notre village planétaire.

A N N E X E S

Annexe 1 : La politique étrangère et européenne de la France

Annexe 2 : Légitime défense européenne : vers quel fédéralisme ?

Annexe 3 : Le Budget de la Défense 2012

Annexe 4 : Variation du ratio budget défense / PIB France

Annexe 5 : La désindustrialisation

Annexe 6 : L'absence de politique monétaire

Annexe 7 : Quand le technocrate s'occupe de l'emploi

Annexe 8 : L'interventionnisme ce tropisme français

Annexe 9 : Arc de crise et Nouvel ordre mondial

Annexe 10 : Les atouts de la France face à la crise.

Annexe 1

La politique étrangère et européenne de la France**1 - Les missions dévolues à la diplomatie française : la doctrine officielle**

Le livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France, remis au Président de la République le 27 août 2008, insiste sur la nécessité de maintenir l'universalité du réseau de la France à l'étranger et de privilégier cinq priorités :

- ≡ Assurer la sécurité de la France et des Français, défendre et promouvoir leurs intérêts ;
- ≡ Construire avec nos partenaires une Europe forte, démocratique et efficace ;
- ≡ Agir dans le monde pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme ;
- ≡ Contribuer à l'organisation d'une modification qui assure un développement durable et équilibré de la planète ;
- ≡ Assurer la présence des idées, de la langue et de la culture françaises tout en servant la diversité culturelle.

Plusieurs réformes majeures ont été proposées dans le cadre de ce rapport comme la création d'une direction des affaires économiques et globales, la concentration des moyens du réseau diplomatique¹⁰ et le transfert des actions de coopération et d'aide au développement du ministère à l'Agence Française du Développement (AFD).

2 - Une vision pessimiste des capacités du Quai D'Orsay**21 - Des moyens en baisse**

En 25 ans le Quai d'Orsay a perdu 20% de ses moyens. Officiellement le budget a pourtant augmenté passant de 3,2 milliards d'euros en 2000 à 4,4 milliards en 2005 et à 4,9 milliards en 2010. Cependant dans ces crédits figurent l'aide au développement et les contributions aux organisations internationales y compris les coûteuses opérations de maintien de la paix soit 2 milliards d'Euros. Selon Franck Renaud ces contributions ont quasiment été multipliées par 5 entre 2000 et 2008¹¹.

Cependant le tableau ci-dessous permet de relativiser cette baisse des moyens. Le quai D'Orsay dispose de moyens comparables à ceux des deux principales chancelleries européennes

Ministère des affaires étrangères	Foreign Office	Auswärtiges AMT
15.008 agents dont 5.000 titulaires Nombre d'ambassades : 162	14.400 agents Nombre d'ambassades : 156	12.200 agents Nombre d'ambassades : 150

22 - Un ministère sans réel pouvoir ?

La politique étrangère est traditionnellement le domaine réservée de l'Elysée mais depuis 2007 elle est plus que jamais la chasse gardée présidentielle. Christian Lequesnes, directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI) précise qu'en France « *le président peut parfaitement décider de ne pas travailler avec le ministre, on l'a vu avec Barnier sous Jacques Chirac et avec Kouchner sous Nicolas Sarkozy* ». Dominique Moïsi, chercheur à l'IFRI (Institut Français des Relations Internationales) estime même que beaucoup de ministres sont choisis pour leurs limites.

¹⁰ Les plus petits postes seraient réduits à une mission de présence allégée.

¹¹ Franck RENAUD, *Les diplomates*, Nouveau Monde éditions.

Ce sont donc les conseillers de l'Élysée qui « tirent les ficelles » de la diplomatie française :

- ≡ Claude Guéant, longtemps présent sur la France-Afrique et les pays arabes ;
- ≡ Henri Guaino, père de l'Union pour la Méditerranée ;
- ≡ Jean-David Levitte, ex-ambassadeur et qui a une telle influence qu'il est surnommé Diplomator.

De plus, selon le mot du député socialiste François Loncle, notre diplomatie serait devenue une « *diplomatie du perron* » (de l'Élysée), allusion à Bernard Henri Lévy aux « manettes » de l'opération en Libye, tout au moins dans ses aspects médiatiques. Ainsi un diplomate berlinois explique qu'en Allemagne « *jamais on aurait pu lancer l'intervention en Libye sans l'accord du Parlement* »¹².

23 - Une diplomatie « surannée » ?

Attachée à une « *certaine idée de la France* », à l'universalité de son réseau, la diplomatie apparaît en décalage avec le monde actuel. Ainsi lorsque la France parle de rayonnement, les Anglo-Saxons parlent d'influence (Soft power) et de Business. Une image saisissante est la permanence des huissiers en livrée et des couverts en or.

Notre diplomatie affiche des priorités surprenantes : avec 30 millions d'Euros de budget et 409 agents (second plus gros poste après les États-Unis) le Quai d'Orsay déploie au Maroc plus de moyen qu'en Chine. Même chose pour l'Algérie et le Sénégal qui sont mieux dotés que le Brésil ou l'Inde¹³.

24 - Une perte d'influence depuis la fin de la Guerre Froide ?

La guerre froide et l'illusion de la puissance

Les relations internationales sont principalement analysées selon une école de pensée qui est le réalisme. Dans cette vision le rôle des États est primordial car ils sont les seuls acteurs ayant une influence dans le désordre issu du « concert des Nations ». Le politologue Raymond Aron résumait la politique étrangère des États autour de deux personnages symboliques : le soldat et le politique. De 1945 à 1991 le système international est perçu comme statocentré. Le contexte de la Guerre Froide permet alors à la France de cultiver sa différence par une posture forte proposant sa propre voie face à la dualité américano-soviétique¹⁴. La division de l'Europe est aussi un élément favorable à l'existence d'une diplomatie à l'échelle planétaire. En effet la France joue, avec le RU, le rôle du pays le plus puissant en Europe, ce qui place notre pays dans une position incontestable de centre politique et militaire jusqu'en 1990¹⁵.

Le monde depuis 1991

La fin de la Guerre froide s'accompagne d'une multiplication des États¹⁶ et une diminution de la puissance des États¹⁷. De plus la chute de l'URSS entraîne l'émergence d'un monde multicentré et non plus statocentré ce qui se traduit par une perte de la centralité européenne, mais aussi avec un continent européen pacifié une baisse des crédits militaires diminuant de fait les capacités de

¹² Sabine Syfuss-Arnaud, La vérité sur... le blues du Quai d'Orsay, *Challenges*, n° 256, 12 mai 2011.

¹³ Sabine Syfuss-Arnaud, La vérité sur... le blues du Quai d'Orsay, *Challenges*, n° 256, 12 mai 2011

¹⁴ Le retrait de la France du commandement intégré OTAN permet à la France de continuer à bénéficier de la protection des États-Unis mais sans la soumission à l'autorité américaine en cas de guerre.

¹⁵ Le couple franco-allemand repose sur un « partage du pouvoir » pour la France un rôle diplomatique et force militaire, pour la RFA la puissance économique. Nous obtenions alors l'équation suivant : France + Allemagne = position de l'Europe = renforcement de la politique étrangère de la France. La construction européenne sert la position française. Le plan René Pléven de 1950 proposant la création de la Communauté Européenne de Défense (CED) marque le début de cette politique d'influence au moment où la France commence à perdre pied dans son empire colonial et sur le plan international (cf affaire du canal de Suez en 1956)

¹⁶ En 1914, il y a 53 États dans le monde, ils sont 72 en 1945 et passent à 193 en 2006.

¹⁷ Rappelons qu'en 1900 la France possédait 10 % des terres émergées, le Royaume Uni 25 %.

projection de forces, enfin l'Europe devient un espace éloigné des nouveaux épicoentres géopolitiques¹⁸.

Le sentiment d'un âge d'or perdu de la diplomatie française repose donc sur une vision en partie faussée du pouvoir d'influence de la France dans le monde pendant la guerre froide, un pouvoir apparaissant plus conjoncturel (tensions américano-soviétiques) que structurel (capacités réelles d'influence à long terme).

3 - Quelles ambitions pour la diplomatie française ?

31 - Renforcer notre action diplomatique

Le livre Blanc de Louis Schweitzer et Alain Juppé recommande de mieux traiter les questions liées à la mondialisation, de renouveler les stratégies d'influences, d'établir des hiérarchies et d'apporter de la cohérence. Ces éléments sonnent comme une évidence dans un monde multipolaire.

La perte d'influence des Etats européens pose également la question de la représentation diplomatique à l'intérieur de l'Union Européenne. En effet est-il encore nécessaire de maintenir des ambassades conséquentes dans les 26 pays de l'Union ? La Suède s'est clairement engagée dans la voie de la réduction en fermant 5 ambassades.

Pour peser dans un espace mondialisé il est crucial que le personnel de nos ambassades soit formé aux arcanes de l'économie internationale. De plus, comme le souligne le livre blanc, l'Etat doit favoriser davantage les allers-retours des personnels entre le secteur public et le secteur privé. Au Royaume Uni, la planification des carrières et les relations avec le monde du « business » sont systématiques.

Des initiatives telles que le PIPA (Programme d'Invitation des Personnalités d'Avenir) qui consiste à faire venir en France de jeunes leaders appelés à avoir de l'influence dans leurs pays ou encore le Club des ambassadeurs de la mission entreprise qui s'applique à organiser des rencontres entre les ambassadeurs et les grands patrons d'industrie¹⁹ vont dans le bon sens mais restent encore trop limitées.

32- La nécessaire intégration dans la diplomatie européenne

Frédéric Charillon²⁰ fait le constat suivant : la plupart des politiques étrangères en Europe se définissent non par rapport à une situation internationale donnée mais par rapport au positionnement à adopter vis-à-vis de la diplomatie des autres et notamment des Etats-Unis. Ainsi dans l'Union Européenne, il n'y a pas 27 politiques étrangères mais deux ou trois auxquelles se rallient les Etats. Trois tendances se dessinent :

- la position atlantiste avec alignement sur la position américaine (Royaume Uni) ;
- la position européeniste (France) ;
- la position intermédiaire (Allemagne) qui est en fait un refus de choix entre les deux premières.

Il y a donc aujourd'hui dans l'Union Européenne des familles de posture.

Pour être présent sur la scène européenne et internationale il faut donc « vendre » sa politique étrangère aux autres pour espérer exister. Ainsi la force d'une initiative nationale vient (viendra ?) de la capacité à rallier des partenaires pour qu'elle devienne une initiative européenne. Aujourd'hui les tentatives d'harmonisation des politiques étrangères débouchent généralement sur :

- Des accords lorsqu'il s'agit d'actions jugées positives (intervention humanitaire, assistance, OCM, ...)

¹⁸ Peut-être assiste-t-on à un début de marginalisation de l'espace européen

¹⁹ Le Club des ambassadeurs de la mission entreprise est inspiré du modèle américain.

²⁰ Frédéric CHARILLON, *La France peut-elle encore agir sur le monde ?*, Armand Colin, 2010.

- Des réticences lorsque sont envisagées des opérations coercitives ressenties comme des actions négatives (embargo, interventions militaires à risque, ...).

33 - Une politique étrangère française et/ou européenne

La politique étrangère de la France a subi l'influence de son inscription dans le cadre européen. Deux postures s'offrent à la France :

- L'action unilatérale : la taille de la diplomatie française et la force de son outil militaire lui permettent de conserver un rôle, un savoir-faire et une capacité d'action dans des domaines qui n'intéressent pas forcément ses partenaires ;
- Développer la « capacité d'entraînement » : la France se doit de mener auprès de ses partenaires européens des opérations de lobbying pour les amener à partager ses priorités internationales.²¹ Le sommet franco-britannique de St Malo (décembre 1998) dans un domaine où le consensus européen est difficile voire impossible a démontré la viabilité des cercles politiques ne regroupant que quelques Etats.

L'enjeu principal pour la diplomatie française est donc de trouver une articulation claire entre politique étrangère nationale et politique étrangère européenne. Selon Frédéric Charillon²² les acteurs de la diplomatie française doivent relever deux défis :

- Faire prendre conscience aux décideurs nationaux de l'intérêt qu'il y a à jouer la carte européenne
- Pousser ces mêmes décideurs nationaux à formuler des propositions nationales pour trouver la bonne combinaison entre politiques étrangères individuelles et politique étrangère collective²³.

Alors que se met en place à Bruxelles le SEAE (Service Européen pour l'Action Extérieure) il est urgent pour la France de définir clairement ses priorités. Comment la France envisage-t-elle de jouer la carte d'une solidarité européenne ? Comment organiser l'acteur européen ? Pour répondre à ses questions il est indispensable de :

- Définir les caractéristiques que les acteurs en politique internationale souhaitent donner ;
- Définir le contenu du message délivré par l'UE ;
- Définir la façon dont doit être organisée la représentation européenne.

Aujourd'hui deux perceptions de la politique extérieure de l'Union Européenne persistent :

- ≡ Pour les sceptiques :
 - L'UE n'est pas reconnue comme un acteur diplomatico-militaire de poids par les grands de ce monde (Hillary Clinton, dans son discours à l'école militaire le 29 janvier 2010 semble avoir pris acte du caractère indéfiniment « civil » de l'Europe comme acteur international);.
 - L'UE est une contrainte plus qu'un multiplicateur de puissance ;
 - La gestion de crise : atermoiements ou accords aux plus petits dénominateurs (Irak 2003)²⁴ ;
 - L'UE : une « anomalie » politique sans processus décisionnel efficace, sans exécutif identifiable, ni stratégie et intérêts communs => confusion sur la définition du possible ou du souhaitable ;

²¹ Exemples : Déclaration sur le Proche-Orient (1980), posture face à la Serbie (1995), pousser l'Allemagne à s'intéresser aux problèmes africains (intervention en RDC dans les années 2000), réclamer une position commune sur des enjeux globaux (environnement, réforme du système financier international, ...)

²² Frédéric CHARILLON, *La France peut-elle encore agir sur le monde ?*, Armand Colin, 2010.

²³ Le risque ici est qu'une vision « réaliste » et cynique s'impose, à savoir concevoir l'UE comme un espace compétitif où il s'agit d'occuper les postes d'influence et de bénéficier ainsi des ressources mise à la disposition des Etats membres. Cette vision réduirait la politique européenne de la France à l'appropriation d'un outil européen servant les seuls intérêts de la politique étrangère nationale.

²⁴ Dans ce contexte le discours de Dominique de Villepin à l'ONU le 14 février 2003 apparaît plus, dans certains cercles, comme la réaffirmation d'une souveraineté dans l'action extérieure que comme une analyse pertinente de la situation ou une position juste.

- Une doctrine d'action extérieure très peu formalisée et très peu explicitée (absence de textes précis) aggravée par une mésentente chronique sur les grands dossiers internationaux.

≡ Pour les satisfaits :

- Les déclarations collectives alambiquées tiennent lieu de politique étrangère européenne commune
- Déclaration d'opérationnalité du conseil européen de Laeken en décembre 2001 avec opérations militaires non négligeables (EUFOR Macédoine, RDC, Bosnie, Tchad, Atalante/ Somalie)

Il est donc impératif pour la France d'adopter une posture claire et précise permettant de soutenir une action nationale s'inscrivant dans un cadre européen et proposant une vision du monde fédératrice.

Légitime défense européenne : vers quel fédéralisme ?

Par Henry Biron, membre d'EuropaNova
EuropaNova | 09.04.2012

A l'approche du sommet de l'OTAN fin mai à Chicago, la conférence de sécurité qui s'est tenue à Munich le 4 février 2012 avec la réorientation des [Etats-Unis](#) au bénéfice de l'Asie marque un tournant pour la défense européenne. L'administration Obama est désormais demandeuse d'une plus grande « *autonomie stratégique* » de l'UE, c'est-à-dire d'un rôle accru de cette dernière en matière de défense. Les dernières annonces politiques du conseil des affaires étrangères de l'Union concernant des projets de mutualisation capacitaire augurent-elles d'une relance de la [politique](#) européenne de la sécurité et de la défense commune (PSDC) ?

Depuis l'intervention en [Libye](#), sous l'effet de la crise financière, du désengagement américain et des défis sécuritaires à [venir](#) comme le dossier [nucléaire](#) iranien, la relance de la défense européenne est plus que jamais nécessaire. Il y a de plus une forte demande du citoyen en la matière. Selon un résultat constant des sondages « *eurobaromètre* », trois quarts des personnes interrogées plébiscitent une défense commune. C'est ce que soulignait récemment Jacques Delors qui appelait à ne plus se [focaliser](#) sur l'Euro et à [valoriser](#) d'autres dimensions de la construction européenne.

Pourtant, la frustration est de mise tant la réalité demeure en deçà des effets d'annonce en matière de défense européenne. Les dirigeants européens ont "*survendu*" à leurs opinions ainsi qu'à leurs partenaires américains les soi-disant « *acquis* » du traité de Lisbonne. Les mécanismes de « *coopération à la carte* » prévus par le traité ne sont pas mis en œuvre parce qu'ils ne sont adaptés ni aux enjeux opérationnels des forces [armées](#) ni aux besoins des industries de défense. Le blocage britannique fait par ailleurs obstacle à la préférence française pour une planification stratégique autonome de l'UE (Etat major européen).

La capacité potentielle de l'Union à [agir](#) comme acteur global, à la fois civil et militaire, est certes la principale plus value de cette dernière par rapport à l'OTAN. Une telle « *approche globale* » est néanmoins impossible en l'état actuel des traités. Malgré la création du service européen d'action extérieure en 2010, le traité de Lisbonne maintient en effet l'étanchéité entre les actions civiles et militaires de l'UE.

L'Agence européenne de défense (AED), désormais incluse dans les traités européens, peine à [remplir](#) son mandat. Ses toutes récentes avancées sont avant tout conceptuelles. Elle n'affiche aucun résultat concret en matière de renforcement de la « *base industrielle et technologique de la défense européenne* » (BITDE). De fait, en matière d'innovation, pour des dépenses européennes globales dépassant en 2011 les 250 milliards d'euros (plus de la moyenne des cinq Etats membres du conseil de sécurité des nations unies), la quasi totalité des investissements en Recherche/Développement est couverte par six Etats ([France](#), Royaume Uni, [Allemagne](#), Pays Bas, [Espagne](#), [Italie](#)). Ceux des 21 autres Etats n'atteignent pas le niveau du [Maroc](#). L'efficacité globale de la défense européenne est sujette à caution.

Le traité franco-britannique de 2010 pourrait [apporter](#) une contribution essentielle à cette base industrielle et technologique. A condition toutefois que la logique politique de cet instrument bilatéral ne soit pas de nature à substituer un « *duopole* » au marché intérieur à 27 consacré par l'adoption des deux directives européennes du « *paquet défense* » en 2009.

Pourquoi un tel blocage ? La responsabilité des difficultés de la PSDC est souvent imputée à la volonté politique défaillante de l'[Allemagne](#) et à l'obstruction structurelle du Royaume Uni. Cette explication n'est pas suffisante. Il faut y ajouter les lacunes propres aux procédures décisionnelles exclusivement intergouvernementales de la PSDC.

La règle de la décision à l'unanimité se comprend pleinement dès lors qu'elle s'applique à une décision de souveraineté consistant à [projeter](#) des forces armées sur un théâtre extérieur. Mais qu'en est-il de l'élaboration de normes de navigabilité applicables aux aéronefs militaires? Et des

décisions prises au consensus dans le cadre de l'Agence Européenne de Défense, alors que son mandat rendrait possible leur adoption à la majorité qualifiée ?

L'Agence se caractérise par un processus décisionnel purement « *diplomatique* », à savoir : aucun accord sur rien sans accord sur tout, arrangements intergouvernementaux sans véritable contrainte juridique, activités normatives devenues contre productives depuis la mise en place en 2009 d'un marché intérieur de la défense...

La pratique actuelle de la PSDC est l'archétype de la dérive de la gouvernance européenne vers des palabres dignes du congrès de Vienne. Elle nuit aux performances européennes autant que l'opposition du [Royaume-Uni](#) à la hausse du budget de l'AED et la résurrection, à Berlin, de certaines tentations d'inspiration « *neutraliste* »(comme le montre la [Libye](#)).

De telles procédures « *paléolithiques* » ne prennent en compte ni la situation particulière des grands contributeurs nationaux (dont la France) à la PSDC, ni leur intérêt à un partage capacitaire, ni l'aléa moral que représente l'absence de cadre propice à une répartition équitable de l'effort de défense européen.

Quelles pistes de relance? La défense européenne ne se limite plus à la seule PSDC, et c'est sa chance. Le prisme intergouvernemental occulte une évolution mal perçue mais essentielle, celle de la « *communautarisation* » non de la PSDC, mais des politiques publiques de défense en [Europe](#). Ces dernières sont en effet désormais soumises aux règles du marché intérieur ainsi qu'à l'influence croissante d'autres politiques communautaires (commerce, recherche, sécurité intérieure, espace, ciel unique, efficacité énergétique, environnement). Une telle évolution crée des opportunités. Certaines peuvent être saisies à droit constant, telle la mise en place, dans l'esprit du « *semestre budgétaire* », d'une programmation commune européenne en matière de défense. Faute d'un accord britannique, un tel exercice pourrait être conduit dans un format restreint, avec par exemple les membres du triangle de Weimar (Allemagne, France, [Pologne](#)).

Il en va de même pour le nécessaire renforcement de l'AED et l'application de la « *méthode communautaire* » à certaines de ses activités (proposition de la Commission, puis vote effectif à la majorité qualifiée du Conseil).

Il conviendrait aussi d'[inciter](#) les institutions communautaires (Parlement et Commission) à [montrer](#) plus d'assurance en matière de défense, au moins dans leur « *cœur de métier* ». En particulier pour un meilleur respect des règles de concurrence, y compris pour certaines questions sensibles (acquisitions européennes dans le cadre de l'OTAN et réciprocité dans les relations avec les Etats tiers à l'UE en matière de marchés publics).

Certaines pistes exigent en revanche une réforme des traités, notamment la nécessaire démocratisation de la PSDC (grâce en particulier à un rôle accru des Parlements nationaux et du Parlement européen), indispensable pour légitimer aux yeux de nos concitoyens un surcroît d'intégration européenne en matière de défense.

Annexe 3

Le Budget de la Défense 2012

Le budget de la défense a été adopté par l'Assemblée Nationale, pour un montant de 31,5 milliards d'euros, amputé de 167 millions d'euros par rapport au projet initial, au titre des économies supplémentaires annoncées par le Premier Ministre.

Cette diminution porte sur 102,3 millions d'euros d'autorisation d'engagement du programme d'équipement des forces, partiellement compensé par la perception de recettes exceptionnelles supplémentaires au titre de la vente de fréquences hertziennes.

Une économie de 30,5 millions d'euros sur le programme « *soutien de la politique de Défense* ». Un ajustement qui porte sur des opérations d'infrastructure sans en modifier la programmation.

Les crédits du programme « *préparation et emploi des forces* » seront minorés de 25 millions d'euros, et 9,2 millions d'euros seront économisés grâce, notamment à la diminution de 6,5 millions d'euros de la subvention à la République de Djibouti.

Un deuxième coup de rabot de 100 millions d'euros sera effectué dans le cadre de l'effort supplémentaire demandé par le Premier Ministre, le 7 novembre.

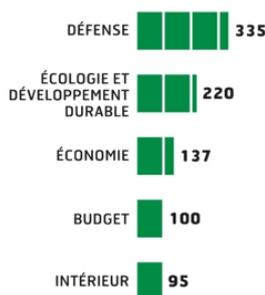
Ainsi, 267 millions d'euros seront enlevés au Ministère de la Défense. **Au cours des quatre dernières années, les effectifs militaires ont déjà été réduits de 31.000 postes sur un total de 54.000 au cours de la loi de programmation 2009- 2014.**

Le budget Défense réel est en continuelle chute, même avec la réduction et la rationalisation des forces armées. Le manque de moyens se fait sentir à tous les niveaux, des programmes tombent à l'eau, les dépenses d'armement sont insuffisantes. Sans une politique de Défense commune à l'Europe, nos armées seront rapidement déclassées.

Annulations de crédits pour 2012 :

La dotation de 6,5 milliards d'euros au Mécanisme européen de stabilité va porter le déficit budgétaire prévisionnel à près de 85 milliards. Les annulations de crédits pour compenser la moindre croissance ne seront pas homogènes. Le ministère de la Défense sera le premier concerné, avec 335 millions de crédits annulés (soit une baisse de 1,5 %).

**LES PRINCIPALES
ANNULATIONS DE CRÉDITS**
EN MILLIONS D'EUROS



« LES ÉCHOS » / SOURCE : « LES ÉCHOS »

Variation du ratio budget défense / PIB France

1991 : le budget de la défense s'élevait à 194,548 milliards de francs (29,65 milliards d'euros), avec une moyenne de 3,7% de son PNB durant la période 1985-1990.

1995 – 2005 : le budget de la défense représentait²⁵ environ 11% du budget (cf tableau en fin de document).

2007 : l'armée française est avec l'armée britannique, l'une des plus dotées financièrement en Europe. Elle consacre environ 2,4% par an de son PIB à sa défense (% calculé avec les pensions²⁶). Hors pensions et anciens combattants elle consacre 1.71% du PIB. Son budget est de 47,7 milliards d'euros.

2009 – 2014 : dans la droite ligne des conclusions du Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale, la LPM fixe les objectifs de la France en matière de politique de défense pour cette période, ainsi que les moyens financiers qui y seront consacrés.

2009 : l'armée française dispose d'un effectif de 313 402 civils et militaires. Elle occupe le 13^e rang mondial en effectif. Elle consomme 2,5% du PIB (avec pensions) et 1,5% (hors pension, hors anciens combattants et hors 95% dépenses pour la Gendarmerie).

2010 : parmi les pays dont les dépenses militaires sont connues, la France est au 3^e rang mondial devant le Royaume-Uni. C'est également la 3^e puissance nucléaire mondiale, derrière la Russie et les Etats-Unis. Elle est aussi la troisième puissance qui se soit équipée d'une force nucléaire indépendante. Pour 2010, le budget défense s'élève à 40.675 milliards d'euros (Défense 9,5 %, anciens combattants - mémoire et liens avec la Nation 0,9 %, recherche duale 0,1 % ; pour le MINDEF : 10,45 %).soit un niveau moindre qu'en 2009 mais supérieur à celui de 2008. Si le ministère de la Défense réduit le volume de son personnel, il reste cependant un des grands employeurs de France, avec 20 000 embauches de militaires et de 1000 civils prévues en 2010.

Quelles perspectives d'ici 2020 ?

1/ Un maintien du ratio dépenses de défense/PIB exigerait une croissance de celles-ci de 2 % par an en volume

La situation est d'autant plus préoccupante que pour que la France ne décline pas par rapport aux pays de niveau de développement comparable, il faut que ses dépenses de défense restent stables en points de PIB, ce qui supposerait une augmentation de l'ordre de 2 % par an en volume, correspondant à la croissance structurelle du PIB. Avec une croissance du PIB de 2 % par an en volume, les dépenses de défense passeraient de 1,5 point de PIB (hors pensions) en 2011 à 1,25 point de PIB en 2020 en cas de stabilisation en volume, et 1,1 point de PIB en cas de stabilisation en valeur (avec une inflation de 1,75 %). **D'ores et déjà les prévisions de croissance doivent être revues à la baisse.**

Une croissance des dépenses de défense de 2 % par an en volume ne permettrait d'ailleurs pas de maintenir la place de la France dans le monde, alors que les pays dits « émergents » ont un budget de la défense qui tend à augmenter à la même vitesse que leur PIB, soit de 5 % à 10 % par an en volume. Un fait généralement peu connu est qu'en parités de pouvoir d'achat, les dépenses de défense la France sont nettement inférieures à celles de la Chine (qui lui sont désormais environ

²⁵ *Commentaire : il est très difficile de trouver des sources qui prennent les mêmes références, ce qui se traduit par des pourcentages différents comme l'indiquent les nombres figurant dans les colonnes « part de la défense dans le budget de l'état en % ». Ce qui est important, c'est la tendance observée, laquelle se dégage clairement en permanente régression dans la colonne % du PIB.*

²⁶ *Jusqu'en 2005 selon les dispositions de l'ordonnance de 1959 (hors pensions), à partir de 2006 selon la LOLF (avec pensions).*

quatre fois supérieures) depuis 1997 et à celles de la Russie (qui lui sont désormais environ deux fois supérieures) depuis 2000.

2/ Les économies sur les principaux programmes²⁷ d'équipement ne semblent pas pouvoir être supérieures à quelques milliards d'euros d'ici 2020 sans entraîner de remise en cause des contrats opérationnels.

3/ Un « décrochage » militaire de la France pourrait rendre moins légitime son statut de « puissance mondiale » et de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

4/ La révision de la LPM en 2012, un rendez-vous essentiel.

On peut donc se demander si le format prévu pour l'armée française en 2020 pourra être atteint. S'il n'est pas possible de réaliser plus de quelques milliards d'euros d'économies cumulées sur les grands programmes d'ici 2020 sans réduire les capacités opérationnelles, il risque d'être nécessaire de décaler ou de revoir à la baisse d'autres programmes, voire de réduire à nouveau les effectifs. Ce serait un choix politique majeur.

Références :

- Site MINDEF
- Site MINECO.FIN.INDUS
- Site Sénat
- Wikipédia

Tableau : le budget de Défense de la France de 1995 à 2007

(en milliards d'euros courants et en %).

Hors pensions ordonnance de 1959	Budget de la Défense, en milliards d'euros courants			Part de la Défense dans le budget de l'Etat, en %		Part de la Défense dans le PIB, en %
	Fonctionnement	Équipement	Total	Sources MINDEF, MINECO.FIN.INDUS	Source Sénat	Source Sénat
1995	16.0	11.4	27.4	11.3		
1996	16.4	11.9	28.3	11.3	12.3	2.41
1997	16.2	11.6	27.8	11.0	12.28	2.36
1998.	16.7	10.5	27.2	10.8	11.65	2.19
1999	16.7	10.5	27.2	10.4	11.70	2.19
2000	16.9	10.7	27.6	10.7	11.26	2.05
2001	17.0	10.8	27.8	10.5	11.17	1.96
2002	17.9	11.3	29.2	10.5	10.87	1.89
2003	18.4	11.8	30.2	10.8		
2004	18.9	12.4	31.3	11.3		
2005	18.9	14.3	33.2	11.5		
						Source : annuaire statistique de la défense
2007						1.71
2009						1.5

Annexe 5

La désindustrialisation

²⁷ Un examen des principaux programmes suggère que les économies correspondantes pourraient difficilement être supérieures à quelques milliards d'euros d'ici 2020. En particulier, l'étalement des programmes NH 90 ou VBMR nuirait fortement à l'efficacité de l'armée de terre, et celui du programme A400M ou des principaux programmes de la marine (frégates FREMM et SNA Barracuda) impliquerait de revoir fortement à la baisse les objectifs fixés à l'armée de l'air et à la marine.

Tous les travaux récents font un constat accablant de la situation de l'industrie française. De 1980 à 2007, 1,9 million d'emplois ont été détruits, soit plus d'un tiers de ses effectifs (36 %), et la part de l'industrie dans le PIB est passée de 24 % à 14 %.

Cependant, une partie non négligeable de la baisse de l'emploi industriel sur la période apparaît comme artificielle, dans la mesure où elle reflète un simple transfert d'emplois auparavant industriels vers les services. Malgré cela l'ampleur de la destruction nette d'emploi demeure très importante : de l'ordre de 1,5 million d'emploi perdu sur cette période.

Rapportées aux effectifs de chaque branche, les pertes d'emplois apparaissent particulièrement élevées dans la branche des biens de consommation qui perd en 25 ans 50 % de ses effectifs. Dans les branches de l'automobile et des biens intermédiaires, la baisse de l'emploi est de l'ordre de 40 %. Les branches de l'énergie et des biens d'équipement ont relativement mieux résisté avec une perte limitée à 30 % de leurs effectifs. Enfin l'industrie agro-alimentaire apparaît comme un cas particulier puisqu'elle connaît sur la période une situation de quasi stabilité (- 1 %).

Le phénomène de désindustrialisation est identique dans beaucoup de pays de l'OCDE : l'emploi industriel ne représente plus que 7 à 8 % de l'emploi total en Grèce, 11 à 12 % du total au Royaume Uni, en Espagne, contre plus de 20 % en Allemagne ou en Finlande.

Une partie de ce phénomène trouve sa source dans la délocalisation d'activités de main d'œuvre. Mais par delà, la concurrence des pays émergents contraint les firmes du Nord à des gains de productivité qui sont obtenus par une substitution capital-travail, là encore défavorable à l'emploi industriel.

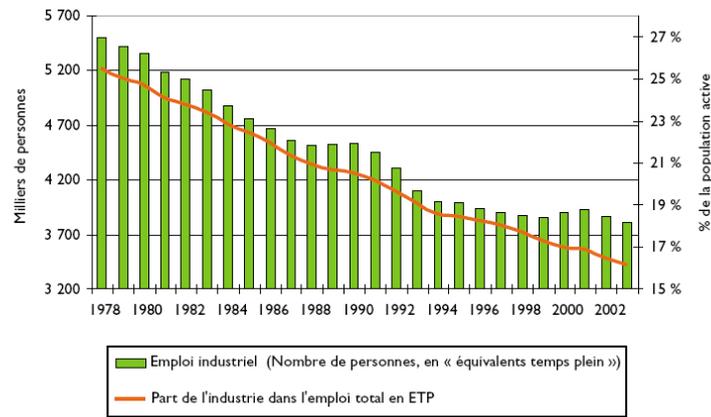
Dans le commerce avec les pays du « Sud », la dynamique de spécialisation conduit donc à un contenu en emplois des exportations du « Nord » inférieur à celui des exportations des pays du Sud. Et naturellement l'ouverture et la concurrence qu'elle génère sélectionne les firmes du Nord les plus productives, les autres disparaissant.

Par delà, l'amaigrissement de l'industrie, contribue à faire apparaître un déficit extérieur chronique, puisque les exportations ne peuvent plus équilibrer les importations. Ceci est clair aujourd'hui en Grèce, au Portugal, en Espagne, aux Etats-Unis, GB et bien sur en France. Or un pays ne peut avoir un déficit extérieur continu qui impliquerait qu'il puisse avoir une dette extérieure continuellement en hausse, ce qui est impossible comme le révèle aujourd'hui la crise de la zone euro. Comment équilibrer ses échanges extérieurs sans industrie ? Les services et le tourisme ne suffiront jamais.

A cet égard, il est inquiétant pour l'avenir de rappeler certaines données de base : la R&D européenne représente 2 % du PIB et son effort dans l'éducation supérieure 1,4 %, loin des meilleurs standards internationaux et des objectifs du sommet de Barcelone (3 % R&D).

Si l'on reprend le concept large d'« investissement dans le savoir » (R&D, brevets, enseignement supérieur), proposé par l'OCDE, la France ne se situe qu'en 11^{ème} position par son effort relatif.

Ce moindre investissement de notre pays dans le savoir ne peut qu'être source d'inquiétude pour l'avenir et notre capacité à maintenir une longueur d'avance technologique par rapport aux pays à faible coût de main d'œuvre et à préserver l'activité sur notre territoire.



	1978		2003	
	en Mds d'€ 1995	en %	en Mds d'€ 1995	en %
Industries agricoles et alimentaires	26,9	15,0	29,8	10,6
Industries des biens de consommation	33,1	18,4	45,3	16,1
Industrie automobile	14,5	8,0	23,3	8,5
Industries des biens d'équipement	24,9	13,8	51,3	18,4
Industries des biens intermédiaires	49,3	27,4	96,0	33,7
Énergie	31,3	17,4	34,6	12,7
Total de l'industrie	179,9	100,0	279,8	100,0

LE COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN EUROPE

EN 2008, EN EUROS

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE		SERVICES MARCHANDS	
PORTUGAL	9,9	PORTUGAL	12,8
GRÈCE	15,8	GRÈCE	16,2
ESPAGNE	20,3	ESPAGNE	18,4
ROYAUME-UNI	21,5	ROYAUME-UNI	20,8
ITALIE	24	ITALIE	25,5
ZONE EURO	27,8	ZONE EURO	25,7
IRLANDE	28	IRLANDE	26,4
PAYS-BAS	30,3	ALLEMAGNE	26,8
FRANCE	33,2	PAYS-BAS	28,6
ALLEMAGNE	33,4	FRANCE	32,1
SUÈDE	34,5	SUÈDE	33,7
DANEMARK	34,8	DANEMARK	36,9

ENTREPRISES DE PLUS DE 10 SALARIÉS, APPRENTIS EXCLUS

Bibliographie :

- « La France industrielle en question ». Les Etudes de la Documentation Française. 2006.
 « La France doit se réindustrialiser ». Patrick Artus. Le Monde. 10/11/2011.
 « La désindustrialisation en France ». Cahiers. Numéro 2010/1. Juin 2010. Direction Générale du Trésor.
 « Crise et croissance : une stratégie pour la France ». Conseil d'Analyse Economique. 2011.
 « Désindustrialisation, délocalisations ». Conseil d'Analyse Economique. 2005.

L'absence de politique monétaire

La France n'a plus la possibilité de mener une politique monétaire spécifique. En adoptant l'euro et les missions dévolues à la BCE, elle a renoncé à certaines facilités : il en est ainsi fini des «dévaluations compétitives» ou des questions relatives au maintien ou non de sa monnaie dans le SME.

Peut-on cependant qualifier cette perte relative d'autonomie monétaire et de souveraineté de point faible susceptible d'augmenter notre vulnérabilité ? Rien n'est moins sûr car la création de l'euro et l'indépendance de la BCE nous apportent des garanties plus importantes, semble-t-il (stabilité des prix, monnaie forte), que les illusions engendrées par les dévaluations et une inflation endémique.

C'est dorénavant à la zone euro d'avoir une politique monétaire, une telle situation exigeant un pilotage « fédéré » (objectif oublié sans doute volontairement par nombre d'États, dont la France en 1998-1999, afin de ne pas s'obliger à une réelle rigueur de gestion des budgets) et des contraintes en termes de budgets nationaux et de dette publique.

La vraie vulnérabilité dans le domaine de la monnaie serait l'abandon du statut de la BCE et le retour de la manipulation des taux de change, d'une part, et l'accélération de l'émission de monnaie, d'autre part.

Dans ce cas, la France ...et d'autres y trouveraient quelques solutions de court terme (cf. la politique de la FED pour les Etats-Unis), hypothéquant de façon insidieuse, à la manière d'un poison lent, la souveraineté monétaire de toute la zone, au profit du dollar et du yuan qui seraient les deux seules monnaies de référence, voire de réserve pour l'avenir.

LES DÉPENSES PUBLIQUES EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

EN % DU PIB FRANCE ALLEMAGNE



LE SURCROÎT DE DÉPENSES EN FRANCE

EN MILLIARDS D'EUROS

ENSEIGNEMENT	39,7
PROTECTION SOCIALE	30,3
SERVICES GÉNÉRAUX	28,3
SANTÉ	22,7
LOGEMENT	22,7
LOISIRS, CULTURE	15,1
DÉFENSE	15,1
ENVIRONNEMENT	5,6
SÉCURITÉ PUBLIQUE	-7,5
AFFAIRES ÉCONOMIQUES	-7,5
AUTRES	-1,7
TOTAL	162,8

« LES ÉCHOS » / SOURCE : INSTITUT THOMAS MORE

Annexe 7

Quand le technocrate s'occupe de l'emploi

François Taquet, *avocat, professeur de droit social*
Directeur du Centre d'études et de recherches en dialogue social (Cerdis)
 Les Echos 9/03/12

Un décret du 7 février 2012, publié au « Journal officiel » du 8 février, vient d'instituer une aide à l'embauche de jeunes de moins de vingt-six ans pour les très petites entreprises de moins de 10 salariés. Louable et bonne intention dans un pays qui comptera bientôt 3 millions de chômeurs, plus de 23 % des personnes concernées étant des moins de 25 ans. Rappelons également qu'en France 84 % des entreprises sont des TPE, ayant moins de 11 salariés, soit 1,2 million d'entreprises ou établissements. Après tout, ne vaut-il pas mieux subventionner des emplois que payer du chômage ? Une telle mesure, dont le coût est estimé à 100 millions d'euros, pourrait permettre en une année l'embauche de 50.000 jeunes de moins de 25 ans.

Devant s'adresser à de toutes petites entreprises, on aurait pu penser que la mise en œuvre de cette aide allait se révéler hypersimple. L'article 2 du décret mérite pour le moins une attention particulière :

« Le montant de l'aide est calculé selon les modalités prévues au III de l'article L. 241-13 et au I de l'article D. 241-7 du Code de la Sécurité sociale dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2010.

Le coefficient maximal pris en compte pour le calcul de l'aide est de 0,14. Il est atteint pour une rémunération égale au salaire minimum de croissance. Ce coefficient devient nul pour une rémunération horaire égale au salaire minimum de croissance majoré de 60 %.

Le coefficient est déterminé par l'application de la formule suivante :

Coefficient = (0,14/0,6) × [1,6 × montant mensuel du SMIC/rémunération mensuelle brute hors heures supplémentaires et complémentaires - 1]. Le résultat obtenu est arrondi à trois décimales, au millième le plus proche. »

Au terme de ce morceau d'anthologie, rédigé dans un pur style technocratique, deux attitudes sont envisageables : soit la résignation, soit l'énervement. Personnellement, j'opte plutôt pour la seconde hypothèse, n'arrivant pas à me satisfaire de situations ridicules.

Mais le pire dans l'histoire, c'est que je n'ai vu ou entendu personne jusqu'à présent pour dénoncer l'incompréhension et l'absurdité de ce texte censé faciliter l'emploi dans les petites structures. Comme si, au-delà d'une disposition à l'affichage très alléchant, personne ne se souciait de la mise en œuvre de ce dispositif ! Comme si l'incompréhension des dispositions légales était devenue presque normale et ne méritait même plus que l'on en parle ! Comment peut-on encore dire dans ces conditions que nul n'est censé ignorer la loi ? Comment une administration peut-elle reprocher à un citoyen ses manquements dès lors que la loi est devenue à ce point incompréhensible. La véritable réforme ne consisterait-elle pas à faire des lois lisibles et compréhensibles par le commun des mortels ? Mais, apparemment, un tel souhait est moins vendable pour les candidats à la présidentielle que de vagues promesses électorales !

Annexe 8

L'interventionnisme ce tropisme français

« *Puisque le monde ne s'adaptera pas à la France, il faudra bien que la France s'adapte au monde* », écrivait Hubert Védrine en 1995. Alors que se tient cette semaine à Paris la Conférence des ambassadeurs et à quelques mois de la prochaine élection présidentielle, que signifie pour un pays comme le nôtre l'adaptation au monde ?

Faut-il mettre en avant l'évolution de « la géographie de l'influence » avec la montée des puissances émergentes et le déclin relatif de l'Europe, sinon du monde occidental ? Faut-il privilégier l'importance toujours plus grande de la dimension économique des relations internationales ou mettre toujours l'accent sur la capacité à « faire la différence » par l'intervention militaire, la médiation diplomatique, l'action humanitaire, la présence culturelle ? Ou avant tout saisir les occasions quand elles se présentent, comme cela est le cas aujourd'hui de l'autre côté de la Méditerranée avec les révolutions arabes ? Il y a quelques années, l'élargissement vers l'est et le centre de l'Europe renforçait la centralité de l'Allemagne. L'histoire et la géographie donnent-elles l'occasion à la France cette fois-ci de jouer un rôle à la hauteur de ses ambitions ? À la fin du XIX^e siècle, la Grande-Bretagne avait développé le concept de « splendide isolement ». Elle se voyait à partir de son insularité et de son empire comme le « balancier » du monde. Les doubles ou les triples alliances n'étaient pas pour elle. Aujourd'hui, la France de Nicolas Sarkozy tend à l'inverse à multiplier les « splendides engagements », portée en cela par l'activisme intuitif, souvent courageux et visionnaire, parfois un peu brouillon, sinon confus, de son président.

Pour un homme qui voulait incarner la rupture de la « modernité », Nicolas Sarkozy a été en réalité très « classique » en matière de politique étrangère, sinon sur la forme tout du moins sur le fond. N'a-t-il pas mis en avant la tradition interventionniste de la France ? « *J'interviens donc j'existe* » : un engagement qui a fait la différence tout aussi bien en Afrique, en Côte d'Ivoire, que de l'autre côté de la Méditerranée, en Libye. Echaudée par une série d'expériences malheureuses en Afrique, la France était devenue beaucoup plus prudente en matière d'intervention. Elle ne l'est plus, même si son engagement en Afghanistan lui rappelle de manière douloureuse le coût, les risques et les limites de l'intervention. Utilisant sa tradition interventionniste, sa relation privilégiée avec l'ONU, démultipliée en Libye par son retour dans le commandement militaire intégré de l'Otan, la France rééquilibrerait-elle par ses engagements dans le monde le poids économique et politique de l'Allemagne en Europe ? Au lendemain de sa défaite en 1871, la France ne cherchait-elle pas dans son empire le moyen de rééquilibrer l'Allemagne en Europe ? Une comparaison très excessive, certes, mais qui n'en traduit pas moins l'usage des « avantages comparatifs » dans la diplomatie des nations.

Bonne dans le domaine « classique » de l'intervention, la diplomatie française l'a-t-elle paradoxalement été moins dans son appréhension de la modernité ?

La France, pas plus que les Etats-Unis d'ailleurs, n'a pris la pleine mesure de la montée en puissance de la Chine dans le monde. Il ne s'agit pas de faire preuve de forfanterie ou de vassalité à son égard mais d'intégrer le facteur chinois, comme on intégrait hier, à la fin du XIX^e siècle, le facteur britannique, allemand ou russe. La relation avec Pékin doit constituer un des paramètres essentiels de notre diplomatie, au même titre que notre relation avec Washington. L'ambition de réformer la gouvernance économique mondiale est légitime et plus que nécessaire. Mais ne nous fixons pas des objectifs que nous ne pouvons atteindre. La profondeur de nos déficits limite la portée de nos messages et jette comme un soupçon sur la légitimité du message. Tirons les leçons du sommet de Copenhague sur l'environnement. L'Europe unie et responsable s'est révélée être inaudible face à la détermination négative de la Chine et des Etats-Unis.

Enfin, au-delà du choix des stratégies, il y a celui des hommes. Le retour au Quai d'Orsay, en la personne d'Alain Juppé, d'un ministre qui possède la « gravitas » nécessaire à la fonction est un plus incontestable pour l'action diplomatique de la France et le moral de ses diplomates.

Arc de crise et Nouvel ordre mondial

1. Une définition de l'arc de crise

L'arc de crise est une zone instable que nous pourrions considérer comme étant le berceau de conflits et de menaces, qui se matérialisent sous forme de crise dans le monde. Cette zone s'étend ainsi du Sahel au Pakistan, en passant à son origine par les Balkans jusqu'aux confins du Sin-Kiang, d'où émanent les plus grandes menaces terroristes du siècle à l'encontre des démocraties.

Cette zone est la résultante de la réflexion de Zbigniew Brzezinski²⁸, alors conseiller en matière de sécurité nationale sous l'Administration Carter, influencé par la pensée du britannique Bernard Lewis. L'idée majeure était de déstabiliser l'Iran et l'Irak, de façon à rompre la politique pétrolière de l'OPEP, et générer ainsi une zone instable constituée de multiples sous-états pétroliers.

Ces sous-états pétroliers sont bien plus influençables que les grands états souverains. Cette volonté de manipulation est née à la fois d'un désir de mener une politique sécuritaire forte, associée à une politique hégémonique²⁹ pour assurer la suprématie économique des Etats-Unis.

2. Son évolution jusqu'à nos jours

Pour Alan Greenspan³⁰, la raison principale à l'invasion de l'Irak était la nécessité pour les Etats-Unis de préserver les réserves de pétrole du pays. Ainsi l'Irak représentait un grave danger pour l'économie américaine. Il fallait donc éliminer Saddam Hussein pour prendre le contrôle du pays, et avoir la main mise sur les réserves pétrolières du monde. Ceci dit, en qualité de Président de la FED et décideur de la politique monétaire de l'État américain, il a alors injecté des liquidités dans le système bancaire et maintenu des taux d'intérêt excessivement bas pour faciliter la relance économique. Bien qu'il s'en soit défendu dès 2008, il aura malgré tout contribué à l'endettement des ménages américains en maintenant l'illusion du rêve américain.

2.1. L'engagement militaire en Irak

Durant le même temps, la guerre en Irak gagne en importance, alors que les ressources financières des Etats-Unis s'amenuisent. Le gouvernement Bush réinjecte alors 87 milliards de dollars, somme astronomique qui vient s'ajouter aux 400 milliards de dollars du déficit budgétaire de l'État américain.

La répercussion de cet engagement militaire en Irak finit par ébranler la confiance des ménages américains, après une euphorie relative aux faibles taux d'intérêt qui ont favorisé un investissement risqué. Les conséquences à la fois politiques et économiques de cette guerre en Irak se sont amplifiées et se sont étendues à l'échelle internationale.

2.2. Sombres perspectives économiques américaines

²⁸ Brzezinski Zbigniew, « *The Grand Chessboard, New York, Basic Books* », 1997.

²⁹ *L'Amérique exporte aujourd'hui son mode de vie et sa culture comme Rome autrefois. C'est par ces mots que Zbigniew Brzezinski évoqua la politique expansionniste américaine mise en œuvre depuis la fin de la Guerre froide. Après avoir largement basé son hégémonie sur sa puissance militaire et économique, puis contraint le monde à faire allégeance, les Etats-Unis fonde de nos jours leur pouvoir d'attraction et la diffusion de leur modèle autour du monde ; le trop fameux « American way of life » que nous devrions plutôt évoquer comme un outil idéologiquement et stratégiquement élaboré dans une perspective de conquête, de guerre économique dont l'aboutissement est la domination culturelle et politique.*

³⁰ Alan Greenspan, « *The Age of Turbulence* », *Président de la Réserve Fédérale (FED) de 1987 à 2006 sous l'Administration Bush.*

Sous la présidence d'Alan Greenspan, la FED maintenait des taux d'intérêts très bas depuis l'éclatement de la bulle internet en 2000, incitant les banques à autoriser notamment des prêts immobiliers sans prendre de garantie. Ces taux permettaient d'alléger les mensualités des prêts dits subprimes³¹. Dès 2007 les ménages américains, dont les revenus stagnent, se retrouvent dans l'incapacité de rembourser leurs prêts immobiliers.

Dès 2008 la crise des subprimes évolue en crise bancaire. Ainsi, les bilans d'exercice des banques laissent apparaître des crédits immobiliers insolvable, qui sont par ailleurs dispersés aux quatre coins du globe dans des produits financiers sophistiqués que l'on ne parvient pas à identifier précisément. Simultanément, la banque Lehmann Brother chute brutalement et la panique s'empare des marchés et des ménages. Alors que les banques cessent d'accorder des crédits, l'économie américaine ralentit considérablement, les taux de profit chutent et la Bourse s'écroule du fait de l'inquiétude croissante de la part des investisseurs.

2.3. La dérive du monde occidental face à la dette publique

Fin 2008, l'idée de placer le secteur financier en berne sous tutelle publique ne satisfait pas l'ensemble des acteurs. Après concertation, les gouvernements occidentaux acceptent de renflouer les banques à hauteur de leurs déficits. Les Etats s'endettent plus que de raison pour sauver les banques, pensant sauver la croissance en relançant ainsi l'économie mondiale. Cependant, les recettes publiques ne peuvent assumer cet endettement du fait de la baisse de la fiscalité amorcée il y a 20 ans. C'est ainsi que la crise financière frappe durement aux quatre coins de la planète et engendre des crises sociales. Le chômage se développe alors de façon vertigineuse dans les pays occidentaux et plus particulièrement en Europe.

3. L'Europe et la France fragilisées

Bien que le chômage prenne des proportions de plus en plus inquiétantes en Europe, les banques reprennent leurs spéculations et autres affaires courantes, dopées par une embellie somme toute factice générée par cette manne des finances publiques et la confiance renouvelée des bourses.

L'actualité sociale en Europe et dans le monde s'intensifie. C'est ainsi que plusieurs pays tels que la Grèce, l'Islande et l'Irlande, pour ne citer qu'eux, sont en déroute depuis la crise financière qui laisse entrevoir les prémices d'une anarchie sociale. En effet, le gouvernement grec applique un plan draconien d'austérité en suivant un programme de restriction budgétaire imposant à ses citoyens des diminutions de salaire, des hausses sur les taxes, les carburants, le tabac...

Par ailleurs, le plan de remboursement de la dette publique mis en place par l'Islande pourrait priver l'ensemble des citoyens du quart de leurs revenus pendant huit ans. C'est à travers des mesures de cet ordre que les gouvernements entendraient faire payer leurs propres erreurs à tous les citoyens grecs et islandais, ainsi que celles des banquiers ayant entraîné leurs clients vers des placements à risques. Ces mêmes risques auraient été habilement dissimulés, en outre, par des manipulations statistiques par ces mêmes banquiers et ces gouvernements.

L'ensemble de l'Europe souffre également du contrecoup de la crise. Les banques anglaises déjà fragiles subissent sévèrement les effets de la dette islandaise. Les banques françaises et allemandes ne sont pas mieux pourvues avec la dette grecque. Afin de rétablir la situation, les Etats européens demandent à leurs contribuables de mettre la main au portefeuille, mais au risque de mécontenter ces derniers surendettés, et de fait peu concernés il est vrai par les problèmes des Islandais et des Grecs. Effectivement, ce principe des vases communicants ne crée aucune richesse sur le plan économique.

³¹ Les Subprimes sont une forme de crédit immobilier hypothécaire. Ce crédit est gagé sur le logement de l'emprunteur avec un taux d'emprunt variable dans le temps et représente donc un crédit à risque.

Ainsi, la question est de savoir comment des gouvernements européens pourront redresser la situation économique et sociale, sans risquer de voir se propager des mouvements sociaux et des appels à la grève qui paralyseront totalement certains pays déjà au bord de l'asphyxie. L'amplification de fortes mobilisations des citoyens européens étendrait alors le chaos, avec tous les effets tsunami qu'il engendrerait, au reste du monde.

Parallèlement, la France souffre d'une grande fragilité économique et sociale, et doit faire face à une concurrence internationale accrue. Sur les plans économique et social, les ménages français se retrouvent confrontés à un taux de chômage élevé, à un pouvoir d'achat en berne, et à un développement de la pauvreté dans les régions économiquement touchées. De plus ils sont les témoins de la montée de l'insécurité et de la violence urbaine, ce qui renforce leur inquiétude. De plus, la position du gouvernement français à l'égard de la Grèce en défaut de paiement, décuple cette inquiétude générale. En effet, l'aide apportée par l'Etat pour renflouer les finances grecques, vient s'additionner à l'aide financière aux banques ainsi qu'au secteur automobile, sans parler des subventions qui seront versées aux compagnies aériennes pour pallier la banqueroute suite aux perturbations aériennes générées par le nuage volcanique. Cette politique du « panier percé » ne laisse rien présager de bon dans la zone euro.

4. Comment aborder cet arc de crise ?

Il convient d'analyser l'arc de crise avec circonspection, tant les facteurs d'affrontement sont nombreux et ancrés dans la zone que couvre cet arc. Il existe une certaine ambiguïté, au vu de la fragilité des États, en contradiction avec les richesses énergétiques de cette zone convoitées par l'ensemble du monde. Cette zone est parallèlement assujettie à l'essor de puissants réseaux de distribution de drogue et d'armes, de contrebandes, de réseaux et de cellules terroristes qui gagnent en indépendance et en autonomie. Elle est par ailleurs confrontée à la forte poussée de l'islamisme radical. Nous en avons pour preuve les événements du Printemps Arabe, qui n'aura finalement vu que l'avènement des partis islamistes sous couverts d'une révolution orchestrée en apparence pour la démocratie. Ce n'est pas sans répercussion sur l'économie européenne et le moral des ménages.

4.1. D'un point de vue français.

L'histoire de la France est riche de traditions et d'événements culturels. Son rayonnement à travers le monde en a fait l'une des premières puissances mondiales, grâce notamment à sa marine. La France, faut-il le souligner, est aussi à l'origine de la Déclaration des Droits de l'Homme, sous l'influence du Siècle des Lumières. Dans le contexte actuel, les secteurs de l'agriculture, de l'automobile, de l'aéronautique et de l'aérospatiale, ainsi que des industries de pointes font de la France un véritable moteur pour l'Europe. Elle détient par ailleurs un fort potentiel touristique, grâce à la richesse de son patrimoine et la diversité de ses paysages. Le monde l'apprécie, voire l'envie, pour sa gastronomie, son art de la table et son vignoble de renommée mondiale, qui lui permettent d'être reconnue pour son expertise et son savoir-faire. L'industrie du luxe français, qui regroupe les vins et spiritueux, la mode et la maroquinerie, les parfums et cosmétiques, les montres et la joaillerie, est probablement l'un de nos meilleurs fers de lance aux yeux du monde. L'excellence et le savoir-faire de la France sont là aussi reconnus dans ce secteur, portés en outre par LVMH et PPR. C'est ainsi que la France véhicule une image positive dans le monde, raffinée et sophistiquée.

Notre expertise en matière de Défense est elle aussi très prisée. Nos formations notamment provoquent un certain engouement sur le Continent Africain et parmi nos partenaires arabes et issus du Maghreb. Notre capacité de projection maritime alliée à notre espace maritime nous permet d'assurer une veille sur les océans et d'assurer la sécurité des voies maritimes. Ainsi, l'activation d'une base à Abu Dhabi en dit long aujourd'hui quant à cette capacité de projection. Autant de savoir-faire et de compétences qui permettraient à la France d'influencer le dialogue au sein du

dispositif européen d'un point de vue social et économique, pour s'affirmer et oeuvrer pour le bien des européens.

4.2. D'un point de vue européen.

En matière de développement durable, certains modèles européens pourraient servir d'exemple. Le Portugal est l'un de ces modèles. Ainsi, face à la montée des prix des énergies fossiles importées, les pays européens devraient se tourner vers les énergies renouvelables en prenant exemple sur le Portugal qui a normalisé une procédure de restructuration et de privatisation des Services publics dans le domaine énergétique. C'est en produisant localement des énergies renouvelables, à travers l'hydroélectricité notamment, que les pays européens pourront satisfaire les besoins en électricité de leurs citoyens à moindre coût.

L'Europe se doit quoiqu'il en soit de préserver la zone euro et devrait afficher un mode de gouvernement fort qui, au-delà de l'austérité forcée, devrait aussi faire appliquer des règles strictes qui exigeraient de prendre ses responsabilités, en imposant à l'ensemble des acteurs économiques et financiers – incluant les établissements bancaires bien entendu - d'observer les « *Bonnes pratiques* » (fiscales et sociales). En effet, n'oublions pas que la définition de la puissance d'un Etat s'apprécie en évaluant sa vitalité économique. Ainsi, à l'ère de la globalisation, les intérêts politiques doivent être en réalité assujettis aux intérêts économiques généraux, et ne peuvent prévaloir sur les desseins futurs d'une nation autrement qu'en générant un intérêt économique. C'est l'ère de la géo-économie³², qui pourrait d'ailleurs redonner à la diplomatie ses lettres de noblesse, en favorisant en outre le renouveau de la souveraineté nationale à l'étranger, diluée dans le vaste océan de compromis interétatiques, produits par l'effet de la globalisation.

5. Le nouvel ordre mondial

Nous avons donc le choix entre assumer et affirmer notre rôle diplomatique économique et social au regard du monde, ou contraindre l'Europe, à travers un lobby d'État, à rétablir l'équilibre et assainir les finances publiques, condition *sine qua non* pour entretenir la reprise économique qui s'amorce. La France a quoiqu'il en soit, de part sont excellence, les moyens d'influencer la politique européenne, de contribuer au rayonnement de l'Europe, de lui offrir les moyens de ses ambitions sur la scène internationale tout en lui donnant les outils pour contrer l'influence de l'arc de crise. C'est à cette condition qu'elle pourra, à défaut de diriger, influencer l'agenda du nouvel ordre mondial.

Annexe 10

Les atouts de la France face à la crise.

³² Lorot Pascal, « *La Géo-économie, nouvelle grammaire des rivalités internationales* ».

Cette annexe a pour but de rappeler à tous nos pessimistes et « déclinologues professionnels » que OUI, la France a des atouts, géographiques, économiques et humains. Nous choisissons de nous centrer sur les atouts, car les potentialités découlent des atouts et faire des propositions ne serait pas productif dans une annexe, sachant, par ailleurs, que depuis le début de la crise les plus éminents spécialistes nous abreuvent de leurs idées.

Le constat est simple. Dans la crise actuelle (financière, économique, politique...) il y a d'une part les faits réels et concrets et d'autre part l'immatériel de notre état d'esprit, de nos perceptions individuelles et collectives.

Il semble plus facile de lutter contre le réel que contre notre état d'esprit. En un mot nous sommes de grands pessimistes (record mondial selon de récents sondages).

Peur de l'avenir, inquiétude, manque de confiance en soi et dans les autres (institutions...), doute, défiance. Et principe de précaution érigé en loi ! Tout ceci entretenu par des médias souvent partisans et sans hauteur de vue s'intéressant plus au train en retard qu'à ceux, nombreux, arrivant à l'heure.

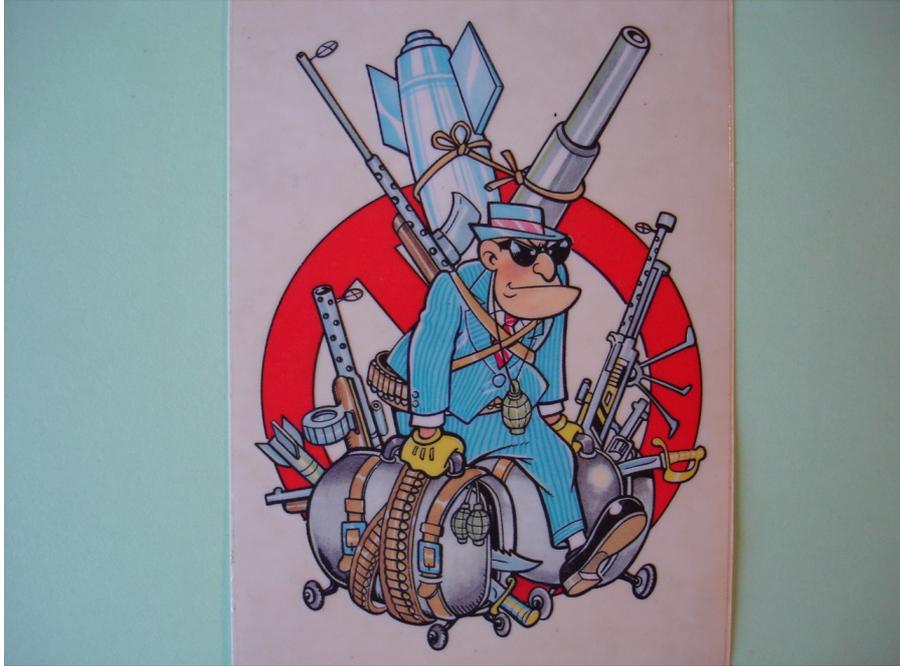
Cela étant dit, voici, à titre d'exemple, une liste non exhaustive des atouts que nous possédons pour se battre contre la crise au sens global du terme.

Premier point positif, nous avons une prise de conscience de la réalité grâce à la crise elle-même. Conscience d'abord intellectuelle, puis concrète avec des retombées dans la vie quotidienne.

- Selon le FMI la France est la 5^o puissance du monde.
- La France attire les capitaux étrangers.
- Sa main d'œuvre est reconnue de qualité.
- Niveau d'éducation de la population.
- Proportion élevée de diplômés dans les matières scientifiques.
- Demande intérieure plus forte que dans d'autres pays européens.
- Excellente et compétitive industrie aéronautique.
- Industrie du luxe très performante.
- Tourisme toujours en plein essor avec 79 millions de visiteurs (18 millions de plus que les Etats-Unis).
- Dynamisme démographique le meilleur d'Europe.
- Notre énergie nucléaire (indépendance énergétique et prix).
- Qualité des infrastructures (transport, énergie, télécommunication, ...)
- Une médecine et une protection sociale de haut niveau.
- En parallèle au chômage 1,5 millions d'embauches en 2011.
- Le secteur industriel demandeur de spécialistes.
- Investissements étranger en hausse de 22 % (782 projets en cours).
- D'après les statistiques étrangères la France sera le 9^{ème} pays le plus riche du monde en 2050 (à ce jour en 6^{ème} position).
- La France est 2^{ème} au classement des entreprises les plus internationalisées (15 entreprises dans les 100 premiers groupes).
- La France est au 6^{ème} rang des nations les plus productives. En 2009 une heure de travail créait 54,7 dollars de richesse.
- Paris est la 2^{ème} ville la plus attractive d'Europe pour les investisseurs (derrière Londres).

Ajoutons aux exemples ci-dessus, les réformes en cours qui contribuent à consolider notre position : retraites, recherche et pôles d'excellence, baisse des dépenses publiques (- 160.000 fonctionnaires), création du statut auto-entrepreneur, valorisation et progression de l'apprentissage, autonomie des Universités, service minimum lors des grèves, leadership Franco-Allemand dans la gestion de crises, développement vers plus d'Europe etc...etc.

Alors, on pleure ou on se bat ? À notre avis la synthèse graphique ci-dessous donne la direction à prendre.



BIBLIOGRAPHIES

Ouvrages :

- « *Notre Europe* », Michel Rocard et Nicole Gnesotto, Robert Laffont 2008.
- « *Géopolitique du monde contemporain* », sous la direction de Pierre Gentelle, Nathan, juin 2008.
- « *Chine-USA, la guerre programmée* », Jean-François Susbielle, First Edition, mars 2006.
- « *Défense européenne, la grande illusion* », Larousse à dire vrai, 2009.
- « *27 questions d'économie contemporaine* », Philippe Askenasy et Daniel Cohen, Albin Michel économique 1, 2008.
- « *L'ordre économique mondial, essai sur les autorités de régulation* », Elie Cohen, Fayard, avril 2001.
- « *Mondialisation, la France à contre-emploi* », Jean Arthuis, Calman-Levy, février 2007.
- « *La France peut-elle encore agir sur le monde ?* », Frédéric Charillon, Armand Colin, 2010.
- « *La norme sans la force, l'énigme de la puissance européenne* », Zaki Laïdi, Presses de Sciences po, 2005.
- « *La peur économique des Français* », Jean-Paul Betbèze, Odile Jacob, 2007.
- « *La France en faillite, la vérité sur l'augmentation de la dette publique* », Rémy Godeau, Calman-Levy, février 2006.
- « *La France est-elle en faillite ? Quinze propositions pour en sortir* », Christian Saint-Etienne, Bourin Editeur, 2007.
- « *Faut-il brûler le modèle social français ?* », Alain Lefebvre et Dominique Méda, Seuil, mars 2006.
- « *Cet État qui tue la France* », Nicolas Lecaussin, Plon 2005.
- « *L'État efficace* », Christian Saint-Etienne, Perrin, 2007.
- « *La réforme obligée* », Edmond Alphandéry, Grasset, février 2000.
- « *Common Sense, pour débloquer la société française* », Georges de Mesnil, Odile Jacob, 2007.
- « *La France en recomposition* », Jean-François Lhéréty, Gallimard, novembre 2006.
- « *Le courage du bon sens, pour reconstruire la France autrement* », Michel Godet, Odile Jacob, décembre 2006.
- « *Une brève histoire de l'avenir* », Jacques Attali, Fayard, décembre 2006.
- « *Qui sommes-nous ? Identité nationale et choc des cultures* », Samuel Huntington, Odile Jacob, 2004.
- « *Le déni des cultures* », Hugues Lagrange, Seuil, décembre 2010.

« Les Yeux grands fermés, l'immigration en France », Denoël, mars 2010.

« *Le Confucianisme* », traduit du chinois et présenté par Anne Cheng, Seuil, 1993.

« *The Grand Chessboard, New York, Basic Books* », Zbigniew Kazimierz Brzeziński, 1997 (Traduit chez Hachette en 1997).

« *The age of turbulence, adventures in a New World* », Alan Greenspan, The Penguin Press, 2007

Publications :

« *Les Grandes Puissances au XXI^{ème} siècle* », rapport Anteios 2008, coordonné par Pascal Gauchon et Jean-Marc Huissoud.

« *Images Économiques du Monde 2011* » Armand Colin.

« *La France industrielle en question* ». Les Etudes de la Documentation Française. 2006.

« *La désindustrialisation en France* ». Cahiers. Numéro 2010/1. Juin 2010. Direction Générale du Trésor.

« *Crise et croissance : une stratégie pour la France* ». Conseil d'Analyse Economique. 2011.

« *Désindustrialisation, délocalisations* ». Conseil d'Analyse Economique. 2005.

« *La Géo-économie, nouvelle grammaire des rivalités internationales* », Pascal Lorot, Annuaire Français des Relations Internationales, AFRI 2000 vol 1, 1^{er} janvier 2001.

Articles :

« *La démographie, un enjeu de taille* », Actu France-Soir 19/09/10

« *La vérité sur le blues du Quai d'Orsay* », Sabine Syfuss-Arnaud, *Challenges*, n° 256, 12 mai 2011.

« *Légitime défense européenne : vers quel fédéralisme ?* » Henry Biron, EuropaNova 09.04.2012

« *La France doit se réindustrialiser* ». Patrick Artus. Le Monde. 10/11/2011.

« *Quand le technocrate s'occupe de l'emploi* », François Taquet, Les Echos 9/03/12.

« *L'interventionnisme ce tropisme français* », Dominique Moïsi, Les Echos, 29/08/11.

« *Les quatre leviers de la compétitivité* », Jean-Marc Vittori, Les Echos, 14/03/12.

Sites :

Site MINDEF

Site MINECO.FIN.INDUS

Site Sénat

Annuaire statistique de la défense

Wikipédia